

Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme Bachelor of Arts HES·SO en travail social

Haute École de Travail Social – HES·SO//Valais - Wallis

Travail de Bachelor

Sanction éducative pour jeunesse en mutation

Regard des éducateurs sur un changement de paradigme éducatif

(D'une autorité verticale à horizontale)

Réalisé par Agathe Fuchs

BAC 16 ES PT

Sous la direction de : Solioz Emmanuel

Sierre, le 22.02.2020

Remerciements :

Je tiens tout d'abord à remercier vivement l'ensemble des personnes m'ayant accompagné et soutenu durant la période de réalisation de mon travail de Bachelor. Leur soutien s'est avéré précieux pour arriver au terme de cette recherche. Je pense notamment à :

- Monsieur Emmanuel Solioz, directeur de ce Travail de Bachelor, pour son soutien et ses remarques avisées qui m'ont permis de réajuster mon travail préparatoire durant tout le processus.
- Monsieur Olivier Mottier, directeur de l'institution dans laquelle j'ai effectué les entretiens, pour avoir accepté de collaborer. Les éducateurs interviewés, ont également fait preuve d'une implication précieuse en partageant avec moi un peu de leur expérience.
- Mon entourage proche, pour m'avoir encouragé, au travers de leur relecture de mon travail et de leurs suggestions pertinentes.

Avertissement

Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteure.

Je certifie avoir personnellement écrit le Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteurs, que ce soit par citation ou par paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études.

Afin de faciliter la rédaction et la lecture de ce rapport, dans l'entier de ce document, le masculin est utilisé englobant le féminin, sans discrimination aucune de genre.

Résumé

Ce travail est le fruit d'une enquête traitant du concept et de la mise en pratique de la sanction éducative, un sujet actuel et en perpétuelle évolution au sein du système éducatif. Loin d'être identique pour tous les professionnels, l'application et le rôle de la sanction est au cœur du travail éducatif, ce qui soulève de nombreuses questions.

Dans un premier temps, des concepts théoriques sont développés, tels que l'évolution des principes de l'éducation (punitif à éducatif), une définition de la sanction éducative ainsi que la distinction avec la notion de punition. Il sera également défini quel rôle est attribué à l'éducateur puis plus particulièrement la pédagogie / philosophie développée dans l'institution choisie pour la partie terrain. C'est donc m'appuyant sur une philosophie basée sur des valeurs humanistes et d'authenticité que j'ai poursuivi mon enquête terrain au sein de l'Agapé, une institution basée à Salvan pour tenter de répondre à ces interrogations avec des professionnels ayant concrètement traversé un changement de paradigme éducatif.

Les apports théoriques de ma recherche ainsi que mes entretiens avec les professionnels de cette structure pleinement engagée dans cette évolution d'un modèle dit plus « éducatif » confirment que l'éducation sociale continue d'évoluer jusqu'à proposer aujourd'hui une approche tournée vers le partenariat. Par ces termes, cela indique l'accompagnement dans la sanction, par des règles établies dans une volonté commune et par le dialogue pour apporter plus de sens à la structure sociale, pour préparer l'avenir, avec un sens d'une justice participative et d'une direction commune évolutive.

Cette démarche vise à poser un regard sur les avancements, les outils, les bénéfices d'un modèle relationnel plus « horizontal » par rapport à une autorité « verticale ». Mon objectif principal de recherche étant de comprendre les impacts / enjeux de ce changement sur la pratique ainsi que la posture des travailleurs sociaux sur trois niveaux distincts. En premier temps sur un plan personnel puis dans leurs rapports avec les jeunes et pour terminer sur la collaboration en équipe. Cette recherche complétée par quatre entretiens semi-directifs avec des éducateurs et une enseignante spécialisée permet de comprendre leur positionnement/ ajustement face à ce changement et de développer des connaissances ainsi que des outils autour de cette thématique.

Les résultats de l'analyse permettent de saisir les représentations de la « sanction éducative » chez les professionnels tout en faisant ressortir des outils / moyens mis en place afin d'ajuster leur posture face à un nouveau modèle éducatif qui vise à promouvoir la responsabilité citoyenne des jeunes par une méthodologie éducative plus contemporaine. Les éducateurs mettent en lumière la distinction avec le modèle punitif en relevant que la sanction est une réponse éducative s'inscrivant dans un processus d'apprentissage afin de permettre aux jeunes de se réajuster, se responsabiliser et par conséquent gagner en autonomie. Pour ce faire, la relation apparaît centrale et doit être soignée pour créer un environnement propice à l'évolution des jeunes. Ce changement ressort comme étant une étape nécessaire pour une meilleure compréhension des jeunes et pour répondre aux besoins actuels de notre société, en améliorant l'accompagnement qui tend vers une individualisation marquée. Au plus le professionnel est aligné avec les valeurs mises en avant par ce concept, au plus son adaptation sera facilitée, bien que cette approche requière davantage d'échanges, de remise en question et de patience au quotidien. Je conclus ce travail en énumérant des pistes d'action qui pourraient permettre d'homogénéiser certains axes éducatifs entre les structures et d'évoluer vers un sens commun.

Mots clefs :

Education – Sanction éducative – Responsabilité citoyenne – Travail social –
Professionalité – Posture – Changement de paradigme éducatif

Table des matières

1.	Introduction	1
1.1	Motivations personnelles.....	1
1.2	Choix de la thématique.....	1
1.3	Question de départ	2
1.4	Liens avec le travail social.....	2
1.5	Objectifs	3
1.5.1	Objectifs de recherche.....	3
1.5.2	Objectifs de terrain.....	3
2.	Cadre théorique	4
2.1	Historique : évolution de l'éducation.....	4
2.2	Distinction entre sanction éducative et punitive	4
2.3	Les trois finalités de la sanction.....	5
2.4	L'acte de réparation : son rôle	6
2.5	Changement de concept éducatif : basé sur des relations horizontales.....	6
2.6	Sanctionner : pour responsabiliser (citoyenneté)	7
2.7	La définition du rôle de l'éducateur.....	8
2.8	La transgression : renforcement du lien	9
2.9	L'éducateur face à la sanction éducative.....	10
2.10	Développement social : l'impact du groupe.....	10
3.	Problématique	12
4.	Question de recherche	13
5.	Hypothèses	13
6.	Méthodologie	14
6.1	Méthode de recherche	14
6.2	Échantillons.....	14
7.	Analyse des données	15
7.1	Hypothèse 1	15
7.1.1	Représentation de la sanction éducative	15
7.1.2	Distinction avec une sanction dite « punitive ».....	16
7.1.3	Indicateurs mesurables déterminant la pertinence de la sanction éducative.....	16
7.1.4	Conclusion de l'hypothèse 1	17
7.2	Hypothèse 2.....	18
7.2.1	Remises en question : Mutation des jeunes	18
7.2.2	Conclusion de l'hypothèse 2	19
7.3	Hypothèse 3.....	20
7.3.1	La relation : jeunes – professionnels	20

7.3.2	<i>Posture : Lâcher-prise ?</i>	20
7.3.3	<i>Conclusion de l'hypothèse 3</i>	21
7.4	<i>Hypothèse 4</i>	22
7.4.1	<i>Le sens de la règle et la congruence</i>	22
7.4.2	<i>L'injonction à penser</i>	23
7.4.3	<i>Transgressions : Trois finalités</i>	23
7.4.4	<i>Au cœur de la pratique de la sanction éducative</i>	24
7.4.5	<i>Conclusion de l'hypothèse 4</i>	25
7.5	<i>Hypothèse 5</i>	26
7.5.1	<i>Collaboration entre professionnels</i>	26
7.5.2	<i>Ressources concrètes pour les professionnels</i>	27
7.5.3	<i>Prise en charge individualisée</i>	28
7.5.4	<i>Conclusion de l'hypothèse 5</i>	28
8.	<i>Réponse à la question de recherche</i>	29
9.	<i>Partie conclusive</i>	30
9.1	<i>Bilan du processus de mon travail de recherche</i>	30
9.2	<i>Pistes d'interventions</i>	30
9.3	<i>Limites de ce modèle éducatif</i>	31
9.4	<i>Conclusion</i>	31
10.	<i>Bibliographie</i>	32
10.2	<i>Annexe 1 : Consentement</i>	34
10.3	<i>Annexe 2 : Grille d'entretien</i>	35

1. Introduction

Ce travail de recherche aborde la question de la fonction de la sanction éducative pour les professionnels du travail social, notamment face à des situations avec des jeunes en difficultés fréquentant une institution spécialisée. Loin d'être identique pour tous les professionnels, l'application et le rôle de la sanction posent de nombreuses questions.

Au travers de ma pratique professionnelle à l'Institut Sainte-Agnès, j'ai pu observer et exercer deux méthodes distinctes qui se retrouvent sous les termes « affectif » et « normatif ». Dans la relation avec les jeunes, j'ai pu constater qu'il est important d'alterner entre ces deux pour qu'il y ait un bon équilibre et maintenir un lien.

Le normatif comprend l'usage des normes et règles à respecter pour le jeune, mais également les sanctions mises en place et leur fonction lors de la transgression de ces codes institutionnels. J'aborde donc l'usage et l'utilité de la sanction rencontrés par les professionnels, ainsi que les divers résultats obtenus au travers de cet usage. Durant ma deuxième formation pratique j'ai été amenée à accompagner des adolescents dans le cadre d'un centre de l'ORIF, dédié à l'intégration et à la formation.

Ce choix m'oblige à me poser des questions auxquelles je n'avais pas pu répondre auparavant.

- Pourquoi ai-je envie d'exercer ce métier et avec quelle population ?
- Quelles caractéristiques de l'éducateur je souhaite développer ?
- Quels sujets m'intéresseront dans ma pratique ?

Répondre à ces questions m'a permis de mettre en avant quelques thèmes qui me tenaient à cœur et me semblaient pertinents tels que la professionnalité éducative, la population des jeunes et des adolescents ou encore ma relation avec ces derniers

J'ai cherché un sujet à la fois intéressant pour moi et pour la population avec qui je vise à m'engager. Cela me permettra de mieux cibler une future place de travail dans une institution et de compléter intelligemment mon expérience professionnelle.

1.1 Motivations personnelles

Durant ma première formation pratique (FPI – Sainte Agnès, une institution accueillant des enfants en difficultés scolaires), la sanction m'a paru être utilisée de manière adéquate. Toutefois, quand un jeune tient tête au professionnel, il est difficile de savoir comment gérer ces situations d'affront et comment appliquer une sanction qui ait du sens pour ce dernier. Lorsque les jeunes démontraient une résistance face aux adultes, il m'est arrivé de me sentir désarmée ou impuissante.

Cependant, en tant que future professionnelle, je me suis posé la question par rapport au sens que l'on donne à une sanction et en quoi peut-elle être bénéfique ? La stratégie éducative de contrainte éducative / punitive deviendrait-elle alors inappropriée voire inefficace ? Comment aurions-nous pu faire en tant qu'éducateur pour être entendus ? Quelles pourraient être les solutions alternatives ? Comment poser une sanction qui ait un sens et qui joue un rôle éducatif ?

Ce travail visera à développer les connaissances nécessaires pour appliquer de façon correcte et justifiée cette pratique de façon cohérente et dans un climat de confiance. Cela me semble être indispensable pour le bien-être et le bon développement des jeunes.

1.2 Choix de la thématique

La notion de sanction est donc essentielle par rapport à la suite de ce travail. Il me paraît nécessaire d'approfondir les questions suivantes : Quel sens donner à une sanction éducative ? Quels sont ses diverses fonctions et distinctions ? Comment se caractérise-t-elle ? Quels types de sanctions sont applicables dans une institution ? Comment choisir une sanction éducative et l'adapter au jeune ? Comment le professionnel en fait usage ? Comment sanctionner quand on a le sentiment que la sanction est une marque d'un déficit relationnel, le signe d'un manque de professionnalité ou, parfois, le signe d'un échec éducatif ? Comment réajuster sa posture selon l'institution ou l'âge des jeunes ?

Je peux également aborder ce thème sous un autre angle et faire un lien avec un sport que je pratique depuis mon plus jeune âge, l'équitation. Dans ce sport, on parle plutôt d'inconfort et de confort. Le cheval vit dans l'instant présent. Il ne comprend que ce qui se passe au moment précis où il fait telle ou telle action. Le confort (relâchement) ou l'inconfort (solicitation) doivent agir à ce moment précis, afin que le cheval puisse facilement comprendre s'il agit bien (ça lui procure du confort) ou s'il agit mal (ça lui procure de l'inconfort). On passe en moins d'une seconde de l'un à l'autre en fonction des réactions du cheval. C'est un code de communication rapide et efficace. Le cheval ne sait pas ce qui est, pour nous, bien ou mal. Il agit comme un cheval. A nous de savoir réagir comme un cheval et s'adapter à la notion de confort ou d'inconfort.

Certains apprentissages ou conseils que j'ai reçus en montant à cheval, ainsi que l'intuition développé au fil des années peuvent faciliter les parallèles avec le travail éducatif. La posture adoptée, la relation, la confiance, la communication, le dosage entre le confort et l'inconfort, la régularité et la rigueur sont des éléments propres au rôle d'un cavalier mais qui sont comparables dans une certaine mesure au rôle d'un éducateur. Ce parallèle permet de mettre en avant la qualité relationnelle qu'il faut établir avec les individus que nous accompagnerons et l'importance de l'équilibre et du juste milieu. Ce train de pensée a permis de formuler ma question de départ.

1.3 Question de départ

Ma question de départ n'a pas été évidente à définir car ce sujet est vaste et complexe. J'ai choisi d'évoquer les divers moyens mis en œuvre par les professionnels de l'éducation pour assurer un bon fonctionnement au sein d'une institution comprenant des normes et un cadre formel. Cette question me permet de chercher à avoir une meilleure connaissance de la notion et l'origine de la sanction éducative ainsi que le rôle qu'elle a dans une institution pour jeunes en difficultés. J'ai souhaité également comprendre en tant que professionnelle comment ma posture doit évoluer et comment la notion de sanction doit être adaptée en fonction de l'âge de la population ou du type d'institution. Est-ce que cette question est actuelle pour les éducateurs au sein des institutions ?

Dès mes premières recherches, je me suis rendue compte à quel point cette problématique n'était pas négligeable et demeure un sujet actuel dans le système éducatif. La notion de sanction est souvent reliée à celle de la punition. Il est néanmoins important de distinguer la réparation de l'exclusion et de connaître les principes à respecter pour que la réparation fasse partie de la réhabilitation et contribue à renforcer le lien social. Il s'agit donc d'observer et d'essayer de comprendre comment les professionnels perçoivent les sanctions relatives au cadre institutionnel : quel sens leur donnent-ils, comment les appréhendent-ils et s'approprient-ils le sens des sanctions ? Quelles difficultés rencontrent-ils au quotidien ?

Dans le cadre de ce travail de recherche, je tente de confirmer les hypothèses qui y seront développées. En effet, ces hypothèses me serviront de cadre au long de mes recherches et de rappel par rapport à mes objectifs.

1.4 Liens avec le travail social

Aujourd'hui, être travailleur social demande de nombreuses compétences, notamment celles d'établir des relations et de savoir communiquer. Poser un cadre fait partie de notre rôle et nous devons être capables de gérer l'utilisation de la sanction lorsque ce dernier n'est pas respecté. Il semble donc important d'en connaître les mécanismes afin que la sanction soit employée à bon escient. Les jeunes doivent être en mesure de percevoir le bénéfice de ce cadre et non pas de le voir comme une répression injustifiée de leurs actes.

A l'image des jeunes rencontrés à l'Institut Sainte-Agnès lors de ma première formation, il semble important de prendre en considération les différents contextes (familles, troubles, difficultés, lieux de vies) et de s'informer sur les difficultés sociales de ces individus qui peuvent influencer leurs comportements ainsi que leurs fonctionnements au quotidien.

Avec une population aux difficultés multiples (apprentissages, comportements, développements), il faut être d'autant plus vigilant à ne pas créer une double sanction car certains comportements font partie de leur trouble et sont déjà autopunitif. Dès lors, il convient d'optimiser et adapter l'accompagnement en place.

Effectuant mon deuxième stage à l'Orif avec des adolescents, j'ai pu établir un comparatif entre ces deux populations bien distinctes. Il semble évident que les actes punitifs étaient démunis de sens et ne contribuaient aucunement au résultat recherché. La responsabilisation et l'autonomie quant à elles, étaient au centre des échanges et des objectifs avec les bénéficiaires du centre Orif.

1.5 Objectifs

Ce travail de Bachelor vise à atteindre plusieurs objectifs : qu'ils soient professionnels ou personnels.

1.5.1 Objectifs de recherche

- Approfondir mes connaissances sur la fonction, le sens et l'utilisation de la sanction éducative
- Mettre en évidence les difficultés liées à cette population enfant/adolescents
- Mesurer et connaître les forces et faiblesses d'un groupe de vie en institution (ce que vivent les jeunes)
- Définir le rôle de l'éducateur social dans le contexte de la sanction punitive
- Identifier les outils pédagogiques adaptés visant à améliorer le fonctionnement et le comportement des jeunes, en vue d'une intégration sociale réussie
- Confirmer si la notion de sanction est effectivement intégrée chez les professionnels (sens et rôle)

1.5.2 Objectifs de terrain

- Découvrir le savoir-être et le savoir-faire des professionnels face à l'opposition ou la désobéissance d'un jeune
- Enumérer des outils pédagogiques utilisés par les professionnels
- Etudier la création d'une relation éducative
- Découvrir des mesures alternatives
- Relier les observations faites sur le terrain avec mes recherches théoriques
- Mener des entretiens avec différents professionnels
- Mettre en évidence les difficultés de la mise en pratique d'un nouveau concept institutionnel ainsi que ses limites
- Découvrir des pistes d'interventions et de réflexions utiles et constructives à mettre en place

2. Cadre théorique

Les recherches théoriques vont se décliner en plusieurs étapes. Premièrement, un résumé de l'évolution des principes de l'éducation (d'autorité verticale à horizontale), suivi d'une définition de la sanction éducative et ses caractéristiques importantes, notamment la distinction avec la notion de punition. Viendra ensuite une description de la pédagogie basée sur la responsabilisation citoyenne, développée avec les jeunes au foyer Agapé de Salvan. Pour finir, le rôle de l'éducateur sera évoqué ainsi que les divers enjeux cachés derrière un acte transgressif, et l'importance de l'impact du groupe dans le développement social du jeune.

2.1 Historique : évolution de l'éducation

Eirick Prairat (2011), professeur de sciences de l'éducation à l'Université de Lorraine, et chercheur en éducation éthique et en éthique de l'éducation, établit dans ses écrits que dès le 16^{ème} siècle, les institutions scolaires paroissiales et religieuses connaissent un essor important.

L'école représentait un lieu où les enfants avaient la possibilité de se socialiser et d'être davantage encadrés par les maîtres. A cette période, les méthodes d'encadrement établissaient un système hiérarchique clivé et axé sur le pouvoir, qui permettait une certaine uniformité (collectivité) mais ne prenait pas en compte le « bien-être » des enfants. Etant donné que tout contact physique direct était interdit, les adultes avaient recours aux châtiments corporels en employant différents objets de réprimande tels que le fouet, le coup de bâton, etc. « *Le recours à la gifle ou à certains comportements trop familiers donne l'image d'une personne irrespectueuse et encline à la violence [...] Le pire ennemi du punisseur, c'est la colère. L'image du maître impassible qui châtie avec calme et sévérité a été l'une des images idéales du maître punisseur pour des générations d'enseignants* » (Prairat, 2011, pp. 38-40). Eduquer se résumait donc à user de son autorité pour punir afin de façonner l'enfant dans un moule particulier. Le seul objectif était l'obéissance absolue et l'on ne se souciait guère à cette période des éventuels dégâts physiques, intellectuels et/ou psychiques que cette méthode pouvait occasionner et cela jusqu'au 18^{ème} siècle. Eirick Prairat reprend les propos à ce sujet de l'écrivain et philosophe humaniste Erasme :

« Rien n'est plus nuisible que l'accoutumance aux corps ; l'usage déréglé qui en est fait transforme une nature bien douée en caractère intraitable et celle qui est plus commune est réduite au désespoir ; leur répétition continuelle fait que le corps s'indure aux coups comme l'esprit aux paroles. Un médicament pris mal à propos aggrave la maladie au lieu de l'atténuer, et si l'on y recourt sans cesse, il perd peu à peu sa vertu curative et n'a pas plus de pouvoir qu'un aliment insipide et peu tonique. » (Erasme cité par Prairat, 2011, p. 21)

Il semblerait donc que c'est à la fin du 18^{ème} siècle qu'une remise en question vise l'utilisation de la correction physique. Selon Erasme, le fait d'avoir recours au châtiment corporel de manière répétitive provoque une sorte d'accommodation chez l'enfant et n'a plus d'impact ni même de sens sur l'éducation de ce dernier.

2.2 Distinction entre sanction éducative et punitive

Dans la multitude de systèmes éducatifs qui mettent en avant l'usage des règlements comme outils principaux, il y a notamment le concept de la « sanction » éducative qui tend à se distinguer de la « punition » éducative. Pourtant, dans le dictionnaire de la langue française, ces deux termes apparaissent comme synonymes, même si on voit une tendance à réserver au mot « sanction » la signification que l'on trouve dans le cadre juridique, à savoir : *la connotation d'un acte*, tout en laissant au mot « punition » son sens traditionnel, à savoir : *la répression d'un acte*.

Il semble toutefois que punir, dont l'étymologie latine implique la notion de châtiment ou vengeance, a comme finalité de faire souffrir l'auteur de la transgression et de venger la personne ayant souffert de la faute (Beck, 2013).

La sanction, quant à elle, est employée pour mettre en avant la règle transgressée et permettre à l'individu de reconnaître sa responsabilité. La sanction n'a pas pour objectif de faire souffrir l'auteur de l'acte mais à le faire grandir.

Etant donné que la distinction entre la sanction et la punition n'est pas totalement claire, c'est la manière dont le jeune va percevoir l'acte et comment il arrive à le contextualiser qui compte : « *Si la connotation d'un acte est vécue par un jeune comme une répression ou une inhibition à son comportement, cette sanction sera très naturellement vécue comme une punition !* » (Coenen, 2006).

Il n'y a donc aucune différence entre sanction et punition lorsqu'elles sont perçues comme connotation d'un acte, pas plus qu'il n'existe de différences entre elles lorsqu'elles sont vécues comme la répression d'un acte. La nuance de langage n'empêche pas l'impact des actes sur ceux qui en sont la cible. Il paraît donc important de clarifier les notions de punition et de sanction qui seront utilisées dans ce qui suit.

Punir consiste à venger la victime de l'acte commis, de manière immédiate et impulsive, sans forcément avoir de preuves tangibles que la personne qui s'apprête à être punie est bien l'auteur de la transgression. De plus, l'autorité reste l'attribut principal de l'acte et oblige l'individu à se soumettre, ce qui crée une relation asymétrique. La punition n'a pas de réelle valeur éducative car elle a tendance à humilier l'individu qui la subit et celui-ci apprend à ne pas reproduire l'acte uniquement par peur d'être blâmé et non pas parce qu'il a compris la valeur et l'importance de la règle.

La sanction, quant à elle, est à percevoir comme une conséquence d'un acte commis par une personne, qui consiste à valider et valoriser une attitude, ou à permettre à l'individu l'intériorisation d'une règle transgressée. Cette mesure renforce les « bons » comportements par l'acceptation et valorisation de l'autre. Il reste essentiel de saisir que la sanction est à différencier de la récompense car celle-ci risquerait d'inciter la personne à respecter les normes exclusivement avec l'attente de quelque chose en retour. La collaboration entre la personne sanctionnée et celle qui l'applique est nécessaire afin de conduire l'autre à comprendre et prendre ses responsabilités par rapport à ses actes.

2.3 Les trois finalités de la sanction

Le philosophe, Marcel Conche, cité par Eirick Prairat, n'utilise pas les mêmes définitions que celles adoptées dans ce travail, néanmoins il pose la question de l'utilité de la punition. Pourquoi punir ? *"L'action de punir, comme toute action, ne se justifie que s'il en résulte quelque chose de bon"*, mais assigne une triple fin à la sanction, toutes trois d'égale importance : une fin politique, une fin éthique et une fin sociale.

La première fin, **politique**, tient au fait que la sanction n'est pas là pour marquer la supériorité des adultes mais pour rappeler la primauté de la loi ou, plus particulièrement, de l'ensemble des règles explicitées que se donne une collectivité pour bien vivre ensemble. Ces lois ou ces règles ne pouvant être ignorées ou violées sans risquer de mettre à mal la cohésion du groupe, la finalité politique de la sanction est de la préserver. Philippe Beck, qui a choisi de se référer à chacune des sanctions par un nom distinct, utilise le terme de « sanction éducative pénale », qui vise donc à suspendre les pleins droits de l'individu jusqu'à ce qu'il ait compris la valeur de la règle transgressée. Il s'agit donc d'une sanction directement liée à la règle transgressée ainsi que les effets de cette transgression sur l'environnement.

La fin **éthique** consiste quant à elle à *"promouvoir un sujet responsable en lui imputant les conséquences de ses actes"*, poursuit l'universitaire. Autrement dit, si l'enfant ou l'adolescent se plaint de bousculer les règles, à s'essayer en testant la fiabilité de son environnement, il importe de toujours rétablir les limites et reformuler les interdits, tout en s'assurant que les intéressés comprennent leur propre responsabilité. Cette fin éthique s'approche de ce que Philippe Beck nommerait « sanction éducative personnelle » car elle vise à faire prendre conscience au jeune de ses besoins et d'apprendre à y répondre sans nuire à autrui, donc de manière socialement acceptable.

La fin **sociale** sert à corriger une trajectoire déviante pour réorienter un comportement, explique Eirick Prairat (2002). En tendant ainsi à "*réinscrire le coupable dans le jeu social de la réciprocité*", la sanction vise à reconstruire le lien social blessé et à redonner à la victime (si victime il y a) la place pleine et entière qui était la sienne avant la transgression. Celle-ci s'apparente à la « sanction éducative civile » énoncée par Philippe Beck (2013), qui a pour but de réparer, symboliquement ou matériellement autant que possible, le dommage causé.

Dans l'établissement de ces différentes sanctions, cela va de soi que l'éducateur a un rôle primordial à jouer. En effet c'est l'éducateur qui guide l'individu en l'encourageant à s'exprimer et réaliser un rétablissement de la situation par ses propres moyens. La sanction doit s'accompagner d'un geste du coupable à l'attention de la victime ou du groupe.

Le geste doit être celui de l'apaisement, de bonne volonté, qui manifeste le souci de rester solidaire dans sa relation à l'autre. Généralement, le coupable n'y pense pas, il faut l'y inciter, lui faire comprendre ou sentir que ce geste est aussi un pas vers l'autre. Il peut prendre différentes formes : une déclaration brève, un mot d'excuse, un engagement... La sanction peut donc être accompagnée par, voire se réduire à, un acte de réparation.

2.4 L'acte de réparation : son rôle

La réparation vise clairement la resocialisation du sujet « coupable », contrairement à l'exclusion qui apparaît comme une simple mesure de sûreté. Réparer, c'est remettre en état, refaire, raccommoder ou également compenser. C'est Mélanie Klein qui a introduit la notion de réparation en tant que concept clinique pour désigner un mécanisme inhérent à la position dépressive. Selon elle, l'enfant est très tôt confronté à la peur inconsciente de l'anéantissement, à des pulsions persécutrices qui sont des fantasmes de destruction, de mise en pièces et de dévoration. Face à ses pulsions morbides, l'enfant est envahi par l'angoisse et la culpabilité d'avoir détérioré l'objet d'amour (la mère). Craignant de perdre l'amour en même temps que l'objet, l'enfant désire effacer le mal qu'il a fait.

À l'origine de la tendance réparatrice se trouve donc la peur de perdre l'amour, et le sentiment de culpabilité qui l'accompagne. La réparation est une tentative d'apaisement ainsi qu'un processus de maturation qui se fonde sur la reconnaissance de la souffrance causée. C'est en ce sens que les procédures réparatoires deviennent intéressantes car le jeune qui souhaite réparer son acte démontre une prise de responsabilité par rapport à ses actes, qu'il reconnaît et assume. C'est un moyen qui permet à l'individu de tourner la page et d'avancer plus sereinement.

Le besoin de réparer est aussi le désir de se réparer soi-même. La réparation est, en ce sens, un mouvement de construction du moi. Réparer, c'est aussi être en position de reconnaissance par rapport à autrui, car si l'on répare quelque chose, on répare aussi par rapport à quelqu'un, quand la réparation est orientée vers « autrui ». Avoir recourt à une procédure réparatoire, au-delà du face-à-face sanctionneur-sanctionné c'est introduire une tierce personne qui est la victime. C'est à la victime que s'adresse la réparation et dans ce contexte, la sanction éducative peut être considérée comme étant reconstructive car elle permet d'ouvrir un dialogue avec le jeune, lui accordant donc le droit à l'erreur, l'occasion d'en avoir conscience et la possibilité de renouer des liens sociaux.

2.5 Changement de concept éducatif : basé sur des relations horizontales

Etant donné les différents types d'institutions, il est important de noter que ce travail se focalise sur les institutions d'accueil d'enfants en difficultés sur un moyen à long terme, où séjourne l'enfant lorsqu'il n'est pas auprès de sa famille. Chaque institution est différente, disposant d'aspects spécifiques à sa fonction principale, comme son positionnement, règlement, mission et philosophie, et où s'effectuent de nombreux échanges. Il est important de rappeler que le but premier des éducateurs dans une institution est d'accueillir l'enfant et d'assurer sa prise en charge éducative de façon adaptée et afin de le sécuriser.

Le travail en institution permet une grande diversité dans les parcours et approches des éducateurs. C'est au travers des interactions, ainsi que par la cohabitation avec leurs semblables, que les enfants vont apprendre la socialisation et la citoyenneté, deux phénomènes importants pour leur construction identitaire et leur responsabilisation dans une société en pleine mutation.

Selon Olivier Mottier, directeur de l'Agapé de Salvan, le « châtement » n'est plus d'actualité et perd son sens avec les jeunes d'aujourd'hui. L'approche ne serait plus uniquement d'ordre autoritaire mais davantage tournée vers des notions d'entraide, d'empathie ou encore d'écoute.

Dans le quotidien des professionnels, il semblerait que ces principes permettent de se concentrer principalement sur le bien-être des bénéficiaires et non plus uniquement sur la répression d'actes commis. C'est partir du principe que tout comportement est une communication et donc qu'on va tenter de décoder quel message tente d'être transmis au professionnel par l'acte transgressif.

Mes recherches, ainsi qu'un entretien avec le directeur de l'Agapé de Salvan, témoignent que la pédagogie, d'ailleurs encore en pleine élaboration au sein de ce foyer, repose en effet sur les notions mentionnées ci-dessus, ainsi que sur le développement de la notion de citoyenneté chez les jeunes. Cette dernière est l'une des valeurs institutionnelles auxquelles les professionnels, les bénéficiaires, ainsi que les familles sont invités à adhérer et qui est très différente de la grande majorité des structures éducatives qui fonctionnent encore dans un système autoritaire, basé sur la soumission. Les jeunes de ce foyer rencontrent tous, à des échelles différentes, des problèmes d'ordre familial, personnel, social ou encore scolaire qui ont un impact indéniable sur leur développement.

La philosophie de cet institut, ainsi que les outils pédagogiques qui y ont été développés se basent principalement sur leur collaboration avec Philippe Beck, formateur d'adultes spécialiste des thèmes du conflit et de la violence. Il y a cinq ans, tout le personnel du foyer a suivi une formation qui a engendré le passage d'une philosophie basée sur l'autorité verticale, qui prônait avant tout la collectivité et ne répondait donc pas adéquatement aux besoins individuels, vers une autorité horizontale qui elle, est basée sur des piliers tels que l'accueil inconditionnel, la responsabilisation et l'empathie. A Salvan, on applique le principe de prendre soin de l'autre et surtout de s'impliquer affectivement et relationnellement auprès des bénéficiaires. Ces points sont essentiels afin de créer des liens authentiques et qui privilégient une approche humaine propre à chaque enfant ou adolescent. Les modèles d'accompagnement développés à Salvan se rapprochent étroitement des trois fondements théoriques suivants (Pörtner, 2010) :

La vision humaniste qui défend le principe de singularité, ce qui affirme que tous les individus sont différents et par conséquent chacun dispose de ses propres ressources et compétences pour évoluer, peu importe leurs différences. Chacun a le droit au respect et doit être pris en considération. Le rôle de l'accompagnant est d'être dans une démarche attentive de compréhension de la personne et de ce qu'elle communique.

L'attitude centrée sur la personne qui consiste à faire preuve d'empathie, d'estime et d'authenticité. L'empathie annonce être capable de se mettre à la place de l'autre pour comprendre son ressenti, sans pour autant s'identifier à lui. L'estime implique de considérer l'autre comme une personne à part entière tandis que l'authenticité demande une transparence face à l'autre personne tout en gardant ses propres sentiments et ressentis.

La conception de soi représente l'image que la personne a d'elle-même et qui se construit et évolue grâce aux expériences, aux regards et environnements extérieurs.

2.6 Sanctionner : pour responsabiliser (citoyenneté)

Le passage de l'enfance à l'adolescence est spécifiquement l'âge où l'on est confronté à la difficulté d'exister pour soi-même. Face aux déceptions et aux frustrations il s'avère que les plus vulnérables, mais aussi les plus sensibles, seront davantage tentés de se différencier potentiellement par une tendance destructive. Généralement, celle-ci est tournée vers eux-mêmes, mais peut toucher tout de même les autres. La jouissance de la citoyenneté accordée par l'exercice de droits civils prévue par les législateurs est un état de droit accordé de manière mécanique. Pour les jeunes en difficultés, l'octroi de ces droits s'avère moins évidente. Effectivement, l'apprentissage de la citoyenneté ne se réduit pas seulement à l'exercice de ces droits. C'est un processus dynamique qui nécessite la maîtrise de connaissances, de savoir-être et de savoir-faire. Par exemple, le sens du devoir, le respect de la chose publique ainsi que le dévouement pour sa collectivité d'appartenance constituent ce qu'on appelle le civisme.

Souvent, la transgression est un règlement de compte (pas toujours objectif) du jeune envers l'adulte, en réponse au sentiment d'avoir eu sa confiance trahie. Lorsque les règles sont accompagnées d'une sécurité affective, celles-ci seront plus facilement respectées, en devenant partie de la relation positive aux adultes. L'utilisation de pouvoir est bel et bien exclue de cette notion de sanction mais pour autant le maintien d'un cadre reste essentiel. « *Il n'y a pas d'autorisation sans interdictions, pas d'émancipation sans exigences. Il appartient donc à l'éducateur de signaler les difficultés et les dangers, de refuser les dérives et les régressions, bref de poser un cadre pour rendre possible et faire advenir celui qui est pris dans l'effort tordu de l'aspiration [...]* » (Prairat, 2011, p. 19). Cette citation met en avant à quel point le cadre conforte et sécurise les jeunes car il leur permet de se familiariser avec les limites dans lesquelles ils peuvent s'émanciper.

L'utilisation de l'axe normatif permet de poser des limites et parfois des contraintes aux jeunes pour qu'ils aient les outils nécessaires dans le but de les préparer et de bâtir une vision d'avenir stable, Nanchen (2002) affirme que l'utilisation de l'axe normatif donne la possibilité de traiter le jeune comme un membre de la société capable de comprendre les valeurs, les normes et les lois de celle-ci.

De plus, les règles et le cadre rassurent le jeune malgré ses oppositions. « *Si l'on se réfère à certaines réactions agressives, [...] on peut avoir le sentiment que les expériences normatives comportent une connotation désagréable. [...]* »

Lorsque l'enfant comprend qu'il ne s'agit pas de menaces en l'air que ses parents (ou éducateurs) iront jusqu'au bout et qu'il en sera toujours ainsi, il accepte les règles du jeu et s'en trouve même soulagé. » (Nanchen, 2002, p. 79)

La sanction, qui fait en sorte partie de cet axe normatif, se veut exigeante dans son application car elle représente une forme de reconnaissance de la valeur de l'individu. Le sanctionner, c'est lui dire qu'il aurait pu choisir de faire autrement. On le reconnaît comme citoyen à la fois dans ses moyens (il détient un pouvoir/droit) et dans sa possibilité de choix (il est responsabilisé). **Selon Philippe Beck (2013), une règle serait ce qui protège une valeur, la limite est ce qui permet de remplir un besoin.** A savoir que la satisfaction d'un besoin peut être négociable dans ses modalités (quantité, durée, patience) alors qu'une valeur est difficilement contestable car cela touche à une part de notre identité et de nos croyances.

En informant l'enfant qu'il peut décider de ne pas avoir ce comportement, l'enfant se trouve renvoyé à ses propres capacités et à sa liberté de choix. Ne pas sanctionner renvoie à une forme de dévalorisation et de déresponsabilisation du jeune, où on lui ôte la liberté de s'affirmer dans l'opposition. Pourtant, une des conditions nécessaires à la différenciation entre soi et l'autre est le respect d'une frontière. Bien des problèmes viennent du fait que les jeunes ne savent plus distinguer ce qui leur est propre et ce qui appartient aux adultes de décider. La sanction est donc un bon outil de valorisation à condition qu'elle soit appropriée.

2.7 La définition du rôle de l'éducateur

Selon la HES-SO en Travail Social, l'éducateur social exerce une activité éducative de soutien et d'accompagnement auprès de personnes vulnérables, en situation de handicap ainsi que de personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle. C'est un aidant (mandaté par la société) qui travaille avec la personne et non pas à sa place. Le but de cet accompagnement est de favoriser leur autonomie par la mobilisation des ressources existantes (HES-SO, 2017).

Il s'agit également de réparer ou d'améliorer les échanges relationnels défailants ou absents en réinstaurant une sécurité relationnelle. L'enjeu consiste également à élaborer ou faire émerger des compétences chez l'individu afin qu'il puisse s'appuyer sur ses propres ressources et compétences pour s'adapter à la société et tout ce qui en découle. L'essentiel est de ne pas se substituer à la responsabilité, mais de laisser aux usagers pleine conscience de leur responsabilité individuelle et collective. (Coenen, 2006)

Lorsque des éducateurs sociaux travaillent avec des enfants dans un groupe éducatif, il est nécessaire d'adapter leur approche en tenant compte des histoires de vie, ainsi que des besoins de chacun. Cela est d'autant plus vrai que dans certaines institutions, les enfants sont dans un groupe éducatif vertical. Cela implique une reconsidération de la prise en charge éducative étant donné que les âges sont mélangés. Comme le souligne Maela Paul « *l'accompagnement n'est pas un métier* », mais provient bien d'une posture à laquelle on porte une attention particulière, une manière d'être face à autrui (Maela Paul, 2012, p.15).

Dans le but d'assurer un accompagnement de qualité avec un jeune, l'éducateur doit être en lien avec ce dernier en lui portant un regard bienveillant ainsi qu'en lui accordant du temps. Il se doit d'identifier et d'être à l'écoute de ses besoins, en le valorisant ainsi qu'en lui assurant un climat sécurisant, avec l'objectif de lui permettre de grandir et de devenir responsable.

« *Pour être < au plus près > des personnes accompagnées, les professionnels sont attentifs à restaurer la confiance en soi, l'estime de soi, l'image de soi, paliers préalables et nécessaires au respect de soi qui s'exerce en faisant valoir ses droits.* » (Astier, 2007, repris par Paul, 2012, p.18).

2.8 La transgression : renforcement du lien

Il serait peu honnête et objectif d'affirmer qu'un jeune n'ait jamais été réprimandé ; cependant, selon Roland Coenen, la sanction reste méfiante et se résume par l'équation suivante : « *Une transgression vaut plus de relation.* » On aurait tort d'entendre l'affirmation ci-dessus comme une déclamation laxiste qui professerait l'abandon de toute structuration, de toute autorité, contre une forme de non-directivité naïve et psychologisante. La réalité est toute autre, car à la place de punitions sur la base d'un règlement, il semble préférable d'engager le dialogue, l'échange et la responsabilisation du jeune. Pour certains éducateurs, la transgression peut être l'opportunité de créer une relation forte autour d'un conflit qui rapproche et qui intensifie le lien entre individus.

« *Tout en étant d'abord le garant de la loi et de la règle, l'adulte est là pour accompagner le contrevenant, afin que la transgression, suivie de sa conséquence, devienne une occasion de progrès.* » (Maheu, 2005 p.57) En fait, si donner une punition tarifée paraît d'emblée bien plus simple, ou bien moins coûteuse pour l'adulte, elle paraît céder à la facilité, simplement parce qu'elle se révèle moins porteuse de lien, moins créatrice de relation. Bien qu'il soit rarement indispensable, l'exercice de la punition n'a d'intérêt que dans la mesure où il apporte « plus de relation » à l'adulte et au jeune. En définitive, ce n'est pas un règlement qui donne des limites, ce sont les relations humaines qui se doivent d'être satisfaisantes. Une institution qui utilise beaucoup la punition pourrait être considérée comme une institution avec des difficultés internes. Contenir la violence ne revient pas à la quantité d'actes répressifs, mais à la qualité des actes affectifs qui donnent un sens à l'existence et à l'avenir.

La qualité du système éducatif dépend directement de la qualité des rapports entretenus entre les professionnels. La transversalité et l'interdisciplinarité ne sont pas constituées par le nombre de personnes qui font partie d'un même centre, mais plutôt par l'approche collaborative et relationnelle adoptée par ces personnes. C'est en pratiquant régulièrement ensemble que les éducateurs pourront créer une belle dynamique et évoluer collectivement dans un système éducatif cohérent et axé sur les relations humaines.

Par exemple, si les professionnels ne se connaissent pas ou ne s'apprécient pas, la cohérence interpersonnelle n'émergera pas, provoquant un manque de cohésion institutionnelle. Il est possible d'augmenter cette cohérence à partir du moment où les individus, qui n'ont pas forcément choisi de travailler ensemble, acceptent de s'unir, de se comprendre, et même de s'influencer afin d'atteindre des objectifs communs et dans l'intérêt de la population dont ils ont la responsabilité. C'est alors essentiellement avec cette méthodologie et dans ces conditions qu'un quelconque manque de cohésion institutionnelle est réduit. Généralement, la quantité de règlements et le nombre de punitions sert de baromètre institutionnel et semble être révélateurs d'une simplification organisationnelle et relationnelle.

Il est du devoir des professionnels de savoir que toutes les institutions auront une tendance à exiger la soumission à un règlement et à engendrer par ces règles des simplifications éducatives. La mission fondamentale relevée pour les institutions à caractère éducatif serait de façonner les adultes de demain et de briser le cycle des dysfonctionnements générationnels. Ces enfants aux parcours brisés doivent avoir une chance d’acquérir une autonomie.

Cet objectif ne se réalise pas uniquement par l’épanouissement des personnalités, la résolution des difficultés post-traumatiques, la rénovation des liens d’attachement, l’intégration de modèles affectifs performants et la compréhension de l’histoire familiale. Pour cela, il faut se doter de méthodologies qui aident les adultes à se comprendre davantage les uns et les autres tout en restant centrés sur les jeunes pris en charge. L’issue préférable serait de ne plus faire recours à des simplifications punitives et réglementaires afin que le climat institutionnel devienne sain et prometteur. Selon Gordon, il y a deux disciplines permettant de parvenir à modifier un comportement ou une attitude chez un individu : la discipline restrictive fondée sur le pouvoir et le contrôle ou la discipline instructive fondée sur l’influence et la motivation interne.

La discipline restrictive consiste à discipliner, à dominer, à corriger, à punir, à régler en contrôlant. Ces attitudes poussent l’individu à résister, à se révolter, à mentir ou à se soumettre, car elle est imposée de l’extérieur. « *La discipline imposée par les adultes peut engendrer des enfants obéissants, craintifs et soumis, mais ne peut pas inculquer aux enfants l’autodiscipline.* » (Gordon, 2013). Il s’agit donc bien dans ce cas de figure de soumission et non pas d’intériorisation, d’autonomie et de responsabilisation de l’individu. La deuxième discipline se base sur la communication, l’encouragement, l’écoute, la compréhension, la coopération et la confiance. C’est donc une discipline visant une culture de la responsabilité, où les actes posés génèrent des conséquences à assumer. La motivation émane de l’individu lui-même. Le fait de pouvoir donner la chance aux jeunes de faire leurs propres choix et de prendre leurs propres décisions inculque l’autodiscipline et induit le désir de changement (Gordon, 2013)

2.9 L’éducateur face à la sanction éducative

Il est essentiel que l’éducateur intègre et comprenne la notion de sanction afin d’être le plus impartial et objectif possible. Il pourra ainsi décider de prendre le risque de s’opposer au jeune (Prairat, 2003). Quand on parle ici de risque, il s’agit là d’altérer ou de rompre la relation avec le jeune. L’éducateur peut, dans certains contextes, sanctionner de manière différente, inadéquate ou tout simplement ne pas le faire par peur de perdre le lien en cas de conflit. Afin de poser une sanction de manière sensée, le professionnel doit omettre tout jugement, tout discours sur le caractère ou sur la personnalité de la personne concernée.

Il doit creuser afin de cerner et de comprendre le passage à l’acte de la personne et décoder le type de transgression qu’elle souhaite faire paraître (provocation, intérêt etc.). Il lui est donc nécessaire de se centrer sur la situation, puis de comprendre le passage à l’acte de la personne (Maheu, 2015 ; Prairat, 2003). Pour la mise en place de ces aspects, il est nécessaire que le professionnel communique le refus de manière claire et explicite, tout en faisant preuve d’écoute envers le jeune. Une des responsabilités de l’éducateur dans ce cas de figure est de démontrer à l’individu ayant transgressé que son acte n’a aucun bénéfice. Il est donc essentiel de s’assurer d’une bonne compréhension de la règle afin de favoriser une prise de conscience réelle de l’acte ainsi que le potentiel du jeune à comprendre les raisons de la sanction.

2.10 Développement social : l’impact du groupe

Notre société impose des règles aux individus et vise à promouvoir l’apprentissage de la vie en société par un processus de socialisation qui débute dès la naissance et se poursuit jusqu’à l’adolescence. Cette phase rend la socialisation plus difficile car des changements de rôles apparaissent en fonction des environnements différents. Ils sont de deux ordres : transformations internes au rôle lui-même (puberté physiologique) et intervention de nouveaux rôles sociaux (puberté mentale, psychique).

La famille reste l'institution fondamentale en matière de socialisation, bien que toutefois à l'adolescence, le jeune cherche à rompre avec la tutelle parentale et se tourne davantage vers différents groupes. L'école, les groupes professionnels, les groupes de loisirs etc. deviennent des milieux privilégiés pour son développement social et affectif.

Il existe deux phénomènes paradoxaux auxquels le jeune est confronté. Tout d'abord le besoin d'indépendance par rapport à l'autorité et aux liens familiaux où l'adolescent rejette les modèles anciens pour en trouver de nouveaux avant de pouvoir être enfin lui-même, avec le rôle qui lui convient. Durant cette première phase, la maturation psychologique, l'éveil de désirs et de sentiments jusque-là inconnus donnent à l'adolescent une impression d'être une nouvelle personne. Il ignore d'abord cet être nouveau puis il vit une crise d'opposition en s'affirmant, en répudiant le passé et en rejetant ses parents et leurs idéaux.

Ensuite, l'abandon momentané des anciennes identifications crée un vide qui est difficile à gérer. En s'identifiant à ses semblables, en répudiant le « Je » pour se fondre dans le groupe, il peut sans trop d'angoisses établir une personnalité au sein d'un groupe opposée aux modèles des parents et des adultes en général. D. Gayet explique dans un article que les relations avec les pairs s'accroissent à l'adolescence pour devenir même exclusives. Dans son processus de socialisation l'adolescent doit à un moment donné combler le vide laissé par la prise de distance avec son milieu familial. Les amis et le groupe plus particulièrement (car moins exclusif que les amis) sont un support pour rétablir l'estime de soi, le sentiment d'identité et d'appartenance tout en renvoyant à l'adolescent une image sécurisante de lui-même.

Le groupe a beaucoup d'impact sur le jeune à ce stade car il lui accorde beaucoup de confiance et lui permet de diluer les problèmes, de collectiviser l'angoisse et la culpabilité. Le groupe est ainsi une solution momentanée aux conflits de l'adolescent et il prépare ce dernier, comme le dit Reymond-Rivier, à la « *condition d'homme* » en lui permettant de s'affirmer dans un cadre sécurisant et de repérer des valeurs à la mesure de ses aspirations. C'est à travers autrui que l'adolescent prendra progressivement conscience de qui il est.

Ce groupe dont fait partie « l'autre » existe aussi sous la forme de groupe de vie institutionnel. Comme il est imposé et qu'il fait partie de la réalité du terrain du professionnel, il devient nécessaire d'en connaître le fonctionnement. Dans leur ouvrage, Lemay et Capul expriment très bien que dans un milieu institutionnel, l'éducateur se trouve impliqué dans une petite collectivité d'enfants qui interagissent, communiquent et partagent quelques buts communs. A partir de là, il semble nécessaire que l'éducateur s'interroge sur l'organisation de ce groupe, sur ses fonctions, sa place et sur l'impact de la vie commune. En institution, l'éducateur instaure une relation individualisée avec chacun des jeunes dont il a la charge. Toutefois, son action se déroule dans le cadre d'un groupe de vie. Celui-ci ne doit pas être qu'un milieu de vie mais bien un outil thérapeutique sans pour autant utiliser le terme de thérapie. Lemay, dans son ouvrage sur les groupes de jeunes inadaptés, propose que, convenablement manié, le groupe peut donner à chacun de ses membres les capacités pour évoluer positivement.

Comme expliqué ci-dessus, sans cette appartenance au groupe, on augmente les possibilités de rejets et de résistances face aux éducateurs garant du cadre et faisant figure d'autorité. L'adolescent au travers du groupe recherche une raison d'être, une image rassurante de lui-même qui apaise son inquiétude intérieure. Comme abordé précédemment, le groupe est une solution momentanée aux conflits et une préparation à la condition d'homme seulement si le groupe ne s'écarte pas vers des activités antisociales et dans la mesure où son emprise ne va pas jusqu'à empêcher toute affirmation personnelle. Le groupe doit permettre idéalement à l'individu de se socialiser mais également de se reconnaître dans son propre fonctionnement vis-à-vis de l'autre, comme un effet miroir. Il est également un bon terrain d'apprentissage comme la prise de responsabilité, l'acceptation, l'écoute, la réalisation, l'expression, la rencontre mais également le respect des normes. Il permet de favoriser l'intégration au sein de la société plutôt que le rejet. Le professionnel est là pour veiller également à ce que l'autonomie soit mise en avant pour permettre au jeune d'apprendre à voler de ses propres ailes et de prendre ses responsabilités.

3. Problématique

Ma problématique se réfère aux liens établis entre les différents sujets mis en avant dans la partie théorique. J'ai orienté mes recherches afin d'avoir une meilleure connaissance du rôle de la sanction dans sa globalité. J'ai consulté des professionnels afin de comprendre comment ils appliquent la sanction au quotidien et de vérifier si au-delà de ce changement, le but d'accuser, d'humilier ou d'exclure le jeune demeure ou si l'idée réparatrice qui vise à réconcilier le sujet avec la communauté, ses lois et ses usages prédomine.

Au travers de mes recherches, l'application de la sanction n'est pas le fait de statuer sur sa culpabilité et d'aggraver un sentiment d'impuissance chez le jeune, ce qui est propre à l'acte punitif, il s'agit plutôt de soutenir sa responsabilité en devenir et de le faire réfléchir à la manière dont il pourra agir différemment dans le futur. La théorie démontre que l'adolescence est un âge où une crise identitaire a lieu, c'est pourquoi le rôle de l'éducateur est d'accompagner le jeune vers une démarche autonome en lui proposant des repères stables et une certaine contenance. La punition quant à elle repose sur la soumission de l'individu face à l'autorité. Ce rapport hiérarchique ne laisse pas d'espace à la réflexion et une réelle intériorisation du jeune.

L'un des outils permettant aux éducateurs d'offrir des repères au jeune et de le considérer en tant qu'individu est la sanction éducative abordée sous trois finalités, citées par Eirick Prairat dans la partie théorique. Toute cette réflexion peut ouvrir à revoir notre posture en tant que professionnel ainsi que notre rôle à jouer car éduquer n'est pas égal au dressage. La sanction punitive quant à elle relève du dressage alors qu'à l'inverse la sanction éducative s'inscrit dans l'éveil du jeune à la vie. Dresser reste une provocation qui crée des comportements réflexes occasionnés par la peur ou la récompense. Elle ne fait pas appel à l'intelligence mais tend plutôt à répondre à la norme et à la conformité des comportements. L'éducation c'est donner le goût de l'autonomie tout en permettant au jeune de mesurer les bienfaits d'une existence libre et citoyenne. C'est une vision systémique qui s'inscrit dans l'opposition avec les visées comportementales du conditionnement et de la contrainte.

En résumé, la sanction éducative permet la reconnaissance du jeune en tant qu'individu responsable ainsi que l'introduction à une démarche où le jeune est invité à se construire et devenir acteur en s'impliquant dans son propre processus éducatif à travers de repères apportés par les professionnels. S'il y a donc bien une question d'actualité qui se pose dans toutes les institutions éducatives, ou du moins qui devra être posée, car souvent elle met à mal les équipes, c'est bien celle de la sanction. D'ailleurs, au foyer de Salvan, le concept pédagogique a été totalement réévalué et modifié en mettant en avant la punition comme synonyme d'exclusion, de facilitation et n'étant plus considérée comme un acte éducatif permettant au jeune de se responsabiliser et de devenir un citoyen autonome. Je me suis donc interrogée sur l'impact qu'un tel changement (d'une valeur aussi profonde que la définition de la sanction) peut avoir sur les éducateurs. Cela renvoie à une certaine responsabilisation professionnelle plus importante et touche aux valeurs de chacun. De plus cela doit certainement créer un tiraillement entre une pratique éducative punitive (habitude, protocole) et la mise en place d'un nouveau concept : la sanction éducative faisant partie de l'un des outils de la pédagogie non-punitive.

Ces questions, ainsi que les outils et témoignages recueillis dans ma recherche de terrain, pourraient intéresser d'autres structures qui envisageraient une transition vers un processus de changement de concept éducatif.

4. Question de recherche

Etant donné ce qui précède, la question de recherche qui semble se poser d'emblée est de savoir quel impact ceci peut avoir sur le changement de posture de l'éducateur sur le terrain. Comment redéfinir sa posture en respectant ses valeurs de professionnel ? Quels nouveaux outils sont mis en place ? Comment le changement est vécu dans le rapport aux jeunes mais également en équipe ? Ce processus m'amène à formuler la question de recherche suivante :

Comment la posture professionnelle est-elle ajustée face à un changement de paradigme éducatif ?

- **Dans son identité professionnelle**
- **Dans son rapport au jeune**
- **Dans sa collaboration**

5. Hypothèses

J'ai donc formulé des hypothèses qui m'ont permis de cibler plus précisément la recherche sur le terrain. Lorsque je parle d'ajustement de la posture professionnelle, je sous-entends trois niveaux différents : le rapport à soi en tant que professionnel, le rapport au jeune, ainsi que le rapport au sein de l'équipe éducative.

Les deux premières hypothèses se focalisent sur les implications personnelles par rapport à un changement de posture, face aux valeurs auxquelles aspire le professionnel. Je souhaite ici vérifier à quel niveau l'éducateur doit se réajuster pour suivre ce changement sans perdre une part de son identité professionnelle.

1. *Le chemin que doit faire l'éducateur est plus conséquent si la sanction punitive demeure chez lui le seul vecteur pour se faire respecter, synonyme d'une approche liée au modèle vertical (punitif).*
2. *Le professionnel se remet davantage en question car il est partagé entre ses valeurs, son identité professionnelle versus le conformisme du nouveau paradigme éducatif.*

Comme abordé dans la partie théorique, le cadre pour ces jeunes n'a d'intérêt que dans la mesure où il est contenant, c'est la fonction principale de l'encadrement dit horizontal. Pour permettre donc à la relation éducative d'évoluer avec une vision cohérente, qui met en avant des postulats comme l'autonomie, la responsabilité citoyenne des jeunes, je souhaite vérifier si ces deux hypothèses ci-dessous correspondent au quotidien des professionnels, quels sont les avantages, limites et/ou difficultés de ce nouveau modèle dans le rapport au jeune.

3. *Dans son rapport au jeune, le professionnel doit ajuster sa posture pour atteindre le « lâcher prise » et créer un pont vers une responsabilité citoyenne.*
4. *Les valeurs et sens des règles doivent être exprimées explicitement par le professionnel pour permettre au jeune de les comprendre dans leur intégralité et en accepter leur bien-fondé.*

Finalement, je souhaite comprendre quels sont les outils ou aménagements, mis en place par les éducateurs afin de permettre une cohérence ainsi qu'une concordance entre professionnels. À la suite des éléments théoriques précédents, il est important de noter que donner du sens à toute action éducative est primordial, cela requiert des discussions ainsi que la réflexion en équipe afin d'y parvenir. Je souhaite donc comprendre en donnant la parole aux éducateurs, comment se sont-ils adaptés en équipe pendant ce processus d'évolution / mutation pédagogique.

5. *Dans l'organisation quotidienne de l'équipe éducative, la réflexion, l'échange ainsi que l'individualisation en termes d'accompagnement sont des points primordiaux pour parvenir à établir une collaboration cohérente avec ce changement éducatif.*

6. Méthodologie

La collaboration avec des institutions ainsi que des professionnels étant indispensable pour la réalisation de ce travail, j'ai identifié les ressources qui m'ont aidé à cibler une institution qui pratique la sanction éducative. Le foyer Agapé de Salvan, encore en élaboration d'une pédagogie qui vise la responsabilisation des individus et non plus la réprimande ou l'usage du pouvoir hiérarchique, a suscité mon intérêt. L'objectif étant de comprendre les enjeux et impacts d'un changement intégral de concept pédagogique pour les professionnels, c'est la raison pour laquelle j'ai opté pour un environnement encore en développement. J'ai pris contact avec le directeur du Foyer de Salvan (Olivier Mottet) et à la suite d'un entretien avec ce dernier, nous avons établi les bases d'une collaboration pour la réalisation de mon travail.

6.1 Méthode de recherche

Pour répondre à ma question de recherche ainsi qu'à mes hypothèses, j'ai cherché à récolter des éléments autant pratiques que théoriques. Je souhaite découvrir le type d'accompagnement (approche) proposé par des professionnels, leur positionnement et leur manière d'appréhender leur prise en charge face à un changement de concept récent ainsi que l'autorité dont ils disposent face à des jeunes en rupture.

J'ai souhaité appliquer une méthode qualitative plutôt que quantitative, afin de pouvoir intégrer au mieux les réponses des éducateurs consultés. En m'appuyant sur des entretiens semi-directifs, j'ai pu obtenir des informations, des réponses de qualité et variées qui ont permis de relever les outils, les astuces et les techniques des professionnels accompagnant ces jeunes et l'ensemble de leurs représentations liées à la notion de sanction, qui renvoie au cadre institutionnel. J'ai créé une grille d'entretien basée sur mes hypothèses. Pour des questions éthiques, tous les professionnels interrogés seront uniquement des individus consentants et resteront anonymes.

6.2 Échantillons

Comme chaque professionnel a une approche ou un fonctionnement différent, il semble important d'éclaircir les questions suivantes : dans quel but font-ils recours à la sanction, n'est-elle pas vécue comme une double peine dans certains cas pour des jeunes rencontrant déjà certaines difficultés ? Comment se mettent-ils d'accord en équipe afin d'avoir une ligne directrice et du sens pour ces jeunes ?

Pour y répondre, j'ai interrogé quatre professionnels avec un mélange des genres. Je me suis entretenue avec trois éducateurs et une enseignante ayant vécu le changement de concept pédagogique ou étant arrivé pendant qu'il était en cours. Il était important d'observer leurs différentes opinions, positionnements et ressentis selon les prises en charge spécifiques par exemple. J'ai souhaité varier l'âge des personnes interrogées, afin de prendre en considération les années de pratique, leur vécu de la transition ayant certainement été différente au vu de leur expérience dans le processus de prise en charge des jeunes et de l'application ou non de la sanction éducative.

Données personnelles	Parcours professionnel
Educatrice 1 : 26 ans	4 ^{ème} année au foyer de Salvan // Stages HES à Salvan puis Don Bosco
Enseignante 2 : 32 ans	9 ^{ème} année au foyer de Salvan
Educatrice 3 : 40 ans	10 ^{ème} année au foyer de Salvan // Formation de psychologue + 6 ans à la Fondation du Levan
Educateur 4 : 31 ans	8 ^{ème} année // Ecole climatique de Genève // Stages HES à Cité printemps puis l'Orif

7. Analyse des données

Le processus d'analyse a permis de faire le lien entre les concepts théoriques et les applications sur le terrain. J'ai décidé d'intégrer mes hypothèses avec mes objectifs afin de répondre de façon la plus cohérente au thème de recherche.

7.1 Hypothèse 1

Le chemin que doit faire l'éducateur est plus conséquent si la sanction punitive demeure chez lui le seul vecteur pour se faire respecter, synonyme d'une approche liée au modèle vertical.

- L'objectif est ici de saisir la représentation de la sanction éducative chez le professionnel ainsi que de connaître son positionnement dans ce changement de paradigme éducatif.

7.1.1 Représentation de la sanction éducative

Dans chaque entretien que j'ai mené, les représentations se rejoignent. Selon les professionnels, la sanction éducative est définie comme la conséquence d'une transgression quelle qu'elle soit. Elle peut avoir une finalité positive, comme négative, pour le jeune avec comme but principal d'en tirer une conclusion. C'est un travail qui s'oriente sur le « pourquoi » de la transgression plus que sur la transgression elle-même. La sanction est vraiment perçue comme une réponse à un acte inadéquat ou transgressif leur permettant de se réajuster et réapprendre afin d'agir plus convenablement à l'avenir.

« Tous les jours les jeunes avec qui je travaille ils font des expériences des actes des actions et en fonction de cela soit ils ont une conséquence positive, c'est à dire un gain de quelque chose, valorisation ou alors ils font quelque chose de négatif et dans ce cas perdent quelque chose. Ils vont être sanctionnés du coup pour se réajuster et réapprendre la façon juste de faire » Educatrice 1

C'est un processus d'apprentissage par lequel passent les jeunes afin de devenir responsables et pouvoir vivre en société. Selon les propos mis en avant dans la partie théorique de mon travail, l'utilisation de l'axe normatif permettrait de poser des limites et parfois des contraintes aux jeunes, dans le but de les préparer et de bâtir une vision d'avenir stable, pour qu'ils aient les outils nécessaires. Nanchen (2002) affirme que l'utilisation de l'axe normatif donne la possibilité de traiter le jeune comme un membre de la société capable de comprendre les valeurs, les normes et les lois de celle-ci. Certains éducateurs m'ont rapporté qu'à travers une transgression, le jeune tente de faire passer un message. Le fait d'y répondre par une sanction permet d'approfondir, avec ce dernier les raisons qui l'ont poussé à agir ainsi. Donner une réponse à travers la sanction permet aux professionnels de donner une réponse au jeune. C'est en informant l'enfant qu'il peut décider d'adopter ce comportement ou non que l'enfant se trouve renvoyé à ses propres capacités et à sa liberté d'agir différemment à l'avenir. Ne pas sanctionner renvoie à une forme de dévalorisation et de déresponsabilisation du jeune, où on lui enlève la liberté de s'affirmer dans l'opposition.

7.1.2 Distinction avec une sanction dite « punitive »

Le potentiel d'évolution d'un jeune ne serait de loin pas équivalent avec un modèle punitif. Au travers des divers entretiens, il en ressort davantage des termes tels que : humiliation, vengeance, mise à l'écart, ce qui ne pousse pas le jeune à intégrer ou se responsabiliser face ses comportements inadéquats mais davantage à se soumettre et craindre l'adulte.

« La punition c'est un réflexe un peu bête et méchant, qui vise à punir, à faire mal, à culpabiliser l'enfant sans qu'il comprenne le sens, ça peut être fessée, privation d'un dessert, c'est quand on réagit par réflexe sans un but éducatif derrière. L'enfant après aura peur. Ça peut marcher et l'enfant ne fera plus la même chose, mais pas parce qu'il a compris pour quoi il ne fallait pas faire ce qu'il a fait, mais parce qu'il a peur de la punition. » (Educateur 4)

L'éducatrice 1 a également fait référence aux racines du mot « punition » qui signifie « *faire subir à quelqu'un le châtement de sa faute* », l'humilier afin de le dissuader de recommencer tout en utilisant une forme de pouvoir. Il semblerait donc que les professionnels se rejoignent tous sur l'inefficacité de cette méthode, son manque de pertinence et son absence de sens sur la durée. Toutefois, l'éducatrice 3 exprime une notion de soulagement avec ce modèle qui permettrait de donner une impression instantanément d'agir et de ne pas laisser passer l'acte transgressif.

On parle ici d'un sentiment relié à « action - réaction », d'effet immédiat qui satisfait le professionnel uniquement sur un court terme mais qui n'a pas de finalité constructive pour le jeune. Ces propos sont cohérents avec l'élément théorique déjà cité : « *Si la connotation d'un acte est vécue par un jeune comme une répression ou une inhibition à son comportement, cette sanction sera très naturellement vécue comme une punition !* » (Coenen, 2011, p. 11). La punition n'aurait donc pas de réelle valeur éducative car elle a tendance à humilier l'individu qui la subit et celui-ci apprend à ne pas reproduire l'acte uniquement par peur d'être blâmé et non pas parce qu'il a intériorisé la règle. Cependant, la sanction est à percevoir comme une conséquence d'un acte commis par une personne. Elle consiste à valider et valoriser une attitude, ou à permettre à l'individu l'intériorisation d'une règle transgressée.

7.1.3 Indicateurs mesurables déterminant la pertinence de la sanction éducative

Tous les éducateurs ont affirmé que le temps est essentiel pour pouvoir observer des effets positifs sur le développement des jeunes, notamment des « petites victoires » régulières. Il s'agirait donc davantage de valoriser, ne serait-ce qu'au départ, de petites améliorations mais qui vont dans le bon sens. Même si un comportement transgressif perdure, il faut être capable d'observer les progrès d'un jeune dans divers contextes ou environnements. Par exemple dans la situation d'un jeune fumeur de cannabis, le fait qu'il accepte de limiter sa consommation en dehors du foyer représente une petite victoire à valoriser. Le jeune est alors en mesure d'expérimenter ce sentiment valorisant et tendre à le reproduire.

« Je pense le temps, parfois un comportement transgressif perdure, continue d'être là et peut-être que 4 mois après il est plus là et puis là tu pourras te dire : « Tout ce que j'ai répété et tout ce que j'ai fait comme entretien ça a servi. »

Je dirai aussi de voir dans les différentes situations/ environnements car peut-être dans une situation l'acte transgressif peut être répétitif et que dans l'autre ça apparaîtra plus.

« Par exemple un jeune fumeur, de cannabis qui a fumé plusieurs fois dans l'institution, le jour où il arrive à fumer plus que dehors même si c'est sous le nez et les yeux des éducateurs et que y a d'autres sanctions qui arrivent et il ne fume déjà plus dedans et ça c'est déjà un pas. Il faut se mettre où en sont les jeunes. On a tendance à vouloir aller vite à l'extrême alors qu'enfaite c'est déjà bien de valoriser les petites victoires. » (Educatrice 1)

7.1.4 Conclusion de l’hypothèse 1

À la suite des témoignages recueillis, j’ai pu constater que la distinction entre une sanction punitive ou éducative est comprise. Les impacts sont divergents sur l’évolution du jeune. La sanction punitive vise à agir dans l’instantané, sans traiter le problème ni le message associé à l’acte dans sa complexité, tandis que la sanction éducative vise à exercer la capacité de réflexion du jeune sur ses actes et l’amener à se responsabiliser. Toutefois, la sanction éducative nécessite un investissement personnel plus important pour les professionnels. De manière générale, il semble que le nouveau paradigme requiert du temps, un dialogue, de la patience et génère parfois des frustrations, car les résultats ne sont pas immédiats et parfois constatés à moyen ou long terme. L’éducateur 4 aborde également la notion de « prise de conscience » du jeune qui semble être essentielle pour entamer ce processus de responsabilisation et d’autonomie lorsqu’il y a eu un acte transgressif. Parfois, leurs traumatismes peuvent entraver ce processus et mettre la priorité sur d’autres aspects centrés sur le jeune comme par exemple l’estime personnelle ou la confiance.

Finalement, les professionnels semblent armés pour permettre un encadrement propice au bon développement du jeune, bien que le temps manque parfois ou laisse davantage place aux urgences du quotidien. Le chemin personnel et la remise en question que doit faire l’éducateur pour s’ajuster à ce modèle seront variables en fonction de sa définition de la sanction et également par l’éducation qu’il a reçue.

Si le besoin de se faire respecter et d’exercer un pouvoir sur le jeune est plus important que l’échange et la compréhension de ce dernier il est certain que le changement sera complexe. Dans le cadre de mes entretiens, tous les professionnels semblaient être alignés avec les valeurs mises en avant par ce nouveau concept. Il semblerait que les personnes ayant activement résisté à ce changement de paradigme ont démissionné.

7.2 Hypothèse 2

Le professionnel se remet davantage en question car il est partagé entre ses valeurs, son identité professionnelle versus le conformisme du nouveau paradigme éducatif.

- L'objectif est d'identifier les étapes, remises en question, difficultés ou ressources rencontrées par le professionnel dans ce nouvel archétype.

7.2.1 Remises en question : Mutation des jeunes

Grâce aux professionnels interrogés, j'ai saisi que l'évolution et cette remise en question du fonctionnement éducatif émergeaient des changements sociétaux et développementaux de ces dernières années. Il paraît clair que les jeunes ont changé et le modèle hiérarchique ne coïncidait plus avec toutes les problématiques, ou pour certains, les polytraumatismes, que les jeunes rencontrent. Bien que certaines caractéristiques de l'adolescence restent inchangées, notamment d'un point de vue biologique, la société occidentale actuelle a passablement évolué et a plongé les adolescents dans une nouvelle réalité composée d'enjeux propres à l'évolution sociétale.

« On oublie parfois que le phénomène adolescent tel qu'il est vécu dans les sociétés occidentales est le fruit d'une gigantesque évolution sociale et technique. Avoir 16 ans en 1900 ou 2000 n'a effectivement rien de semblable, et s'il n'y avait une réalité biologique qui relie toutes les adolescences, on pourrait facilement concevoir qu'il ne s'agit plus du tout du même phénomène. » (Coenen, 2014, p. 19)

Selon la psychanalyste Simone Korff-Sausse, que ce soit d'un point de vue pédagogique, économique, psychiatrique, politique, de la consommation, des nouvelles modalités du couple ou de la famille, toutes ces modifications ont un point commun : celui d'un grand mouvement d'abolition des différences. Pour les jeunes, ces changements ont été accentués par l'adolescence qui se prolonge, les attributs et rôles masculins comme féminins sont remis en cause, la population est de plus en plus vieillissante. Nous avons à faire à une réelle mutation qui affecte les fondements de la relation adulte/enfant.

Aujourd'hui, l'enfant discute, échange et est surtout reconnu comme étant une personne à part entière. C'est en 1989 que la Convention des droits de l'enfant fait de l'enfant un sujet de droit. La relation à l'enfant est donc fondamentalement modifiée. Il n'en reste pas moins un paradoxe ; l'enfant est considéré comme l'égal de l'adulte, avec les mêmes droits que tout être humain, mais il n'a pas les moyens d'assumer cette égalité, car il continue à avoir besoin des adultes pour grandir et gagner en autonomie.

Ce pourquoi les éducateurs ont dû s'ajuster aux jeunes institutionnalisés et non plus l'inverse.

« Les jeunes ont changé aussi, (mutation). Avant les jeunes écoutaient plus, étaient plus obéissants et avaient moins de problématiques psychologiques aussi et donc s'adaptaient à cet environnement comprenant toutes ces règles. Maintenant on prend toutes problématiques en compte et on tente d'accompagner le jeune là-dedans (cannabis, déscolarisation, comportement violent etc.). Il faut être patient et prendre le jeune où il est et ne plus être dans une politique d'exclusion. » (Educateur 4)

Il semble donc nécessaire pour ces professionnels de répondre aux besoins de notre société en s'adaptant et améliorant l'accompagnement tout en tenant compte d'où se situe chaque individu dans sa singularité. Les relations humaines se construisent autour de la négociation, qui est une caractéristique indissociable du système démocratique.

Plutôt que de percevoir cette tendance comme un défaut, il faudrait savoir en tirer profit en termes d'uniformisation des relations, car cela peut générer tant pour les enfants, que pour les adultes, des enrichissements réciproques. (Korff-Sausse, 2007)

Depuis plus de cinq ans, les professionnels interrogés et la direction du foyer, se sont concentrés sur ce nouveau courant de pensées, afin d'accueillir les jeunes dans leurs différences et de les amener à réfléchir sur le vivre ensemble et la responsabilisation de chacun.

Cela amène les professionnels à revoir leurs actions et à se diriger vers une approche participative avec les jeunes. De ce fait, répondre à ces besoins c'est également être cohérent avec ce qui est attendu hors du cadre du foyer, c'est-à-dire dans la société :

De les préparer à prendre la parole, donner leur avis. Par ex : pour les offres d'emploi, c'est quelque chose qui est demandé « le travail en équipe » et ça s'apprend typiquement dans une classe c'est un bon terrain pour travailler ces choses-là. (Enseignante)

7.2.2 Conclusion de l'hypothèse 2

Avec cette nouvelle approche, l'accent est mis sur un ensemble de facteurs éducatifs au bénéfice de l'intégration individuelle plutôt que collective, sans que celle-ci soit négligée. Cette nouvelle compréhension des jeunes en lien avec leur environnement requiert une bonne aptitude du professionnel à s'adapter afin d'adhérer à ce nouveau paradigme éducatif. Il semblerait également que, plus l'éducation reçue par l'éducateur se rapproche du modèle horizontal, plus il sera réceptif à ce changement. Pour la majorité, ce changement tend davantage vers leurs valeurs et à ce qu'ils souhaitent transmettre, cependant ce processus les pousse tout de même à s'engager encore plus, se questionner inlassablement sur leur approche personnelle. Par ailleurs, une éducatrice m'a confié que les personnes « résistantes » à ce nouveau modèle ont quitté la structure.

*« C'était plus difficile quand y avait encore les représentants des anciens modèles, plus de mobbing ou de conflits et ensuite ceux-là sont partis et y a des nouveaux qui sont arrivés et qui avaient à l'esprit ce nouveau « modèle ».
Educatrice 3*

La collaboration dans un climat conflictuel avec une vision totalement tranchée paraissait difficile à poursuivre dans ce contexte.

7.3 Hypothèse 3

Dans son rapport au jeune, le professionnel doit ajuster sa posture pour atteindre le « lâcher prise » et créer un pont vers une responsabilité citoyenne.

- L'objectif cherche à comprendre et créer des hypothèses sur des attitudes que le professionnel doit adopter pour amener le jeune vers l'objectif visé : responsabilisation

7.3.1 La relation : jeunes – professionnels

« On doit et on peut s'attacher à ces jeunes. On doit avoir du lien et de l'authenticité avec eux. Je parle avec mon « Être » mais je dois pouvoir doser aussi entre le normatif et l'affectif. » (Educateur 4)

« La relation elle permet de mettre du sens derrière la sanction. Quand t'es en relation avec quelqu'un bah tu vas plus comprendre, entendre ce qu'on te dit... » (Educatrice 1)

Selon les professionnels interrogés, le lien est incontestablement un facilitateur au sein de la relation, car il représente un référent de confiance et le gage d'une réciprocité affirmée. Selon les propos de l'éducatrice 1, c'est grâce à ce dernier qu'une sanction peut avoir un réel impact sur le jeune, sans ce lien il demeurerait impassible. Il est nécessaire de souligner que l'éducateur est avant tout un être humain avec des émotions, des sentiments, de ce fait il développe de l'affection, ainsi qu'une forme d'attachement, pour les jeunes accompagnés et vice versa. Néanmoins, les professionnels précisent l'importance d'octroyer un sens éducatif à ce lien pour pouvoir l'utiliser comme une ressource. C'est également, un outil dans le parcours du jeune. L'éducateur doit rester capable de maintenir une distance ou de savoir déléguer à un collègue lorsque la charge devient trop importante.

« Je suis quelqu'un de très cadrante au travail mais je peux poser un cadre très clair et pour autant le soir aller me poser dans la chambre du jeune et le prendre dans mes bras et être hyper proches et le lendemain pouvoir lui dire « non, c'est comme ça et pas autrement ». Je pense que c'est le rôle de l'éducatrice, on ne doit pas refuser l'amour et le lien affectif à ses enfants mais on ne doit pas non plus se laisser marcher dessus et pi tout accepter sous prétexte que on est dans le lien et qu'il faut prendre soin... » (Educatrice 1)

La transparence est également mise à l'honneur : il est important de rappeler au jeune pourquoi il a été placé et également que l'éducateur n'est pas responsable du placement. Il peut certes prendre des décisions sur la vie quotidienne mais pas sur le placement en lui-même. Le but est de travailler ensemble et de créer un partenariat qui permette au jeune d'avoir un impact, une part de pouvoir, sur ce qu'il entreprend.

Le but du professionnel est de rendre le jeune plus autonome, plus à même de réfléchir et de prendre conscience des conséquences que ses actes peuvent avoir également en dehors du foyer. Les valeurs et compétences développées doivent avoir un sens et être transposables dans la société.

7.3.2 Posture : Lâcher-prise ?

J'ai émis comme hypothèse que le « lâcher-prise » pourrait être une stratégie adoptée par le professionnel dans ce nouveau modèle éducatif, afin de dépasser une configuration plus « contrôlante » appartenant au modèle précédent plus « punitif ». Selon les personnes interrogées, le terme « lâcher-prise » ne serait pas adéquat, mais on se rapprocherait davantage à des termes comme : « prise de conscience individuelle » et « responsabilisation collective ».

Pour amener les jeunes dans cette direction, les professionnels mentionnent l'importance de se former afin de développer des outils novateurs. C'est ce qui leur permettrait de saisir l'importance et le sens de cette mission pédagogique, afin de s'en imprégner et de pouvoir la transmettre. Apprendre à prioriser semble également essentiel car, comme le mentionne une éducatrice, cela nécessite une forme de lâcher prise sans pour autant entrer dans du laxisme :

« Parfois je lâche prise parce que je me dis ce n'est pas là-dessus que je dois travailler avec lui pour le moment car la cigarette n'est que le symptôme de quelque chose qui ne va pas bien. En quelque sorte c'est prioriser... » (Educatrice 1)

« Ce qu'on doit faire dans ce job et que je devais déjà faire avec des personnes toxiques c'est de **ne pas chercher le résultat mais le chemin**. C'est le processus qu'on veut, c'est se dire : « Ok, je plante une petite graine aujourd'hui mais peut-être que je ne verrai jamais la fleur qui a poussé et dans ce sens le lâcher prise c'est hyper important sinon on a le sentiment de servir à rien dans l'instantané. » (Éducatrice 3)

Comprendre que l'on ne peut pas tout résoudre à la fois c'est reconnaître la souffrance d'un jeune au travers d'un comportement. En effet, tout acte transmet un message qu'il faut savoir reprendre en temps voulu avec le jeune. En ce faisant, il apprend à verbaliser ses ressentis et ses émotions pour apprendre à agir différemment à l'avenir, tout en mettant l'accent sur des expériences positives afin de créer un climat de réussite et d'évolution.

7.3.3 Conclusion de l'hypothèse 3

Les professionnels s'accordaient sur l'importance de la relation, qu'elle soit établie formellement ou librement choisie, elle apparaît comme étant centrale dans le travail social. Cette relation permet un accompagnement, un soutien dans la créativité et l'échange avec le jeune, sans que le professionnel soit en position de pouvoir, ce qui ne correspond plus à ce nouveau modèle éducatif basé sur une horizontalité relationnelle. Cela rejoint les propos avancés précédemment dans la définition du rôle de l'éducateur qui dit que : « *L'essentiel est de ne pas vouloir faire pour mais plutôt faire prendre conscience aux usagers de leur responsabilité individuelle et collective.* » (Coenen, 2006) C'est donc tout d'abord grâce à une bonne relation que le professionnel peut amener le jeune à se responsabiliser et gagner en autonomie.

Quant au « lâcher-prise », qui permettrait au professionnel de dépasser une forme d'autorité contrôlante et punitive, il a lieu d'être quand le professionnel va se tourner davantage vers ce qui est prioritaire pour le jeune en tenant compte de sa problématique. Ce concept de lâcher prise n'implique pas pour autant une approche laxiste, mais plutôt celle où le professionnel apprend à prioriser en fonction de l'urgence d'un symptôme et non de se concentrer sur un simple écart, ou une faute. L'objectif est de travailler avec bienveillance et de prendre en compte la situation actuelle du jeune pour ne pas provoquer une « double sanction » avec son acte transgressif et sa problématique. Cela demande aussi de lâcher prise sur l'obtention d'un résultat immédiat et de se centrer sur le parcours du jeune, mettant en avant, par exemple, des petites victoires au quotidien. Les professionnels sont là pour accompagner les jeunes afin qu'ils soient autonomes et responsables, dans un contexte favorable et encourageant pour eux. Le contexte institutionnel leur permet donc de se tromper « essai-erreur » et de se réajuster à l'avenir, sans avoir les mêmes conséquences qu'à l'extérieur de ce cadre. L'institution permet l'essai-erreur dans un contexte beaucoup plus enclin à pardonner que ne le sera la société où leur problématique ne sera pas toujours remarquée et prise en compte.

7.4 Hypothèse 4

Les valeurs et sens des règles doivent être exprimées explicitement par le professionnel pour permettre au jeune de les comprendre dans leur intégralité et en accepter leur bien-fondé

- L'objectif présent vise à vérifier la congruence du professionnel entre sa communication et son action auprès du jeune.

7.4.1 Le sens de la règle et la congruence

Les règles sont à voir comme des repères, les piliers qui servent de structure à l'espace social et symbolique. Elles protègent et promeuvent avant tout des valeurs institutionnelles comme la convivialité lors d'un repas, le respect d'autrui et sont là pour satisfaire aussi les besoins de chacun. Au sein du foyer, il existe quelques règles qui demeurent non-négociables et se rapportent aux besoins primaires tel que : manger, dormir, être en sécurité. Pour le reste, tout est négociable en fonction de différents critères comme l'âge, ou la maturité du jeune. C'est à partir d'une charte établie par étage, et individualisée aux besoins de chacun, que les jeunes peuvent s'exprimer et faire émerger les valeurs qu'ils souhaitent instaurer au sein du groupe. Pour les professionnels interrogés, c'est une étape primordiale pour que cette charte puisse résonner en eux et surtout être respectée. Selon Philippe Beck (2013), une règle serait ce qui protège une valeur, la limite est ce qui permet de remplir un besoin. A savoir que la satisfaction d'un besoin peut être négociable dans ses modalités (quantités, durée) alors qu'une valeur est difficilement contestable car cela touche à une part de notre identité, nos croyances.

L'essentiel au sein d'une équipe éducative est de travailler sur la congruence entre tous les éléments du système. Chaque éducateur voit ses cohérences quotidiennement défiées par les jeunes. C'est une manière pour eux de vérifier, tester les individus à qui ils ont à faire. Ce défi de cohérence ne peut être entretenu seul et doit se travailler par soi-même et surtout en équipe car c'est un enjeu collectif de taille dans un milieu institutionnel.

« C'est sûr, il faut un sens et un sens qui nous parle à nous déjà. Donner un sens à un jeune mais qu'il n'y a pas de résonance chez nous ça va se sentir et c'est impossible d'agir en fonction de ça si on n'est pas en accord avec ça.

Parfois entre collègues on n'est pas d'accord avec certaines règles ou la manière dont ça a été fait et on doit s'arrêter et renégocier entre nous et se mettre tous d'accord pour éviter que le jeune sente la brèche pour trianguler. Ça nous arrive parfois, on apprend ! » (Educatrice 3)

Le fait de travailler en équipe est un processus de recherche d'équilibre dans un contexte qui change et qui se réinvente toujours. L'une des fonctions du groupe est de se socialiser mais également de se reconnaître dans son propre fonctionnement vis-à-vis de l'autre, comme un effet miroir. Le fait de faire partie d'un group constitue un bon terrain d'apprentissage par rapport à la prise de responsabilité, l'acceptation, l'écoute, la réalisation, l'expression, la rencontre mais également le respect des normes. Il permet de favoriser l'intégration au sein de la société plutôt que le rejet. Le professionnel est là pour veiller à ce que l'autonomie soit mise en avant pour permettre au jeune d'apprendre à voler de ses propres ailes et de prendre ses responsabilités. Il existe également au sein du groupe différents rôles qui permettent une régulation entre eux face aux normes, comme le mentionne l'une des éducatrices :

« C'est comme les places à table, un truc très bête, avant chacun avait sa place et c'était toujours le bazar et maintenant on décide plus et finalement ils ont leur place et se sont réorganisé entre eux pour ... ça paraît des petites choses mais c'étaient des combats quotidiens (pour les éduc) alors qu'au final ils se régulent entre eux. »

C'est aux adultes d'apprendre à analyser le pourquoi d'une règle et également de s'ajuster en fonction de son évolution. Dans ce métier, rester statique et s'opposer au changement ne sera pas constructif, ni permettra d'avancer.

Il y a quelques années, les personnes accompagnées étaient considérées comme de simples « objets » de travail. Aujourd'hui, la représentation de ces individus a évolué et sont considérés comme acteurs de leurs propres vies.

Certes il est parfois essentiel d'accompagner la personne dans certaines démarches quotidiennes mais l'objectif est de lui laisser dans la mesure du possible le pouvoir d'agir. Les professionnels offrent le cadre nécessaire pour permettre l'élaboration commune des règles basées sur les valeurs des personnes concernées afin que cela ait un sens.

7.4.2 L'injonction à penser

Le terme « injonction à penser » est survenu lors d'un entretien avec l'une des professionnelles. C'est une incitation à construire soi-même une réponse et à sortir d'une forme de soumission et de manque de réflexion par rapport à l'autorité. Cet outil semble porter ses fruits et pousse continuellement le jeune à penser par lui-même sans lui apporter des réponses toutes faites :

« Avoir toujours comme moteur l'éducateur c'est important car les jeunes n'arrivent pas toujours à faire le pas de se dire : Voilà je vais réfléchir et mettre ça derrière une action. C'est autour d'un échange que ça se fait et que ça vienne de lui, enfin c'est l'idée sous-jacente dans nos conversations avec le jeune. »
(Educatrice 3)

C'est généralement lors de moments informels que le dialogue se crée, en dehors desquels il peut y avoir un sentiment de contrainte qui peut pousser le jeune à fuir. Une éducatrice m'a parlé d'une assemblée des jeunes qui est un moment d'échange qui leur permet de faire leurs remarques et de les pousser à entrer dans une démarche réflexive.

« Je viens de finir ma formation spécialiste en santé sexuelle et je me permets à table par ex d'avoir des discussions sur la sexualité, l'intimité, l'affection et c'est un sujet qui leur parle et qu'ils aiment bien et permet de réfléchir et ce n'est plus tabou ici et donc la question de relation amoureuse ou ce type de réflexion peut les faire évoluer sur leur autonomisation. » (Educatrice 3)

Néanmoins, c'est au professionnel de saisir le moment idéal et de trouver des prétextes pour entrer en discussion/débat sans rendre ce moment trop formel. Cet outil permet de leur redonner une forme de compétence. *« Ce n'est pas nous qui pensons pour toi, ni notre avenir qui est en jeu. Mais bien-sûr on doit les aider là-dedans, les accompagner. »* (Educatrice 3).

7.4.3 Transgressions : Trois finalités

Les professionnels interviewés me rapportent qu'ils considèrent tous la transgression comme ayant trois niveaux distincts, qui font partie intégrante de la pédagogie institutionnelle :

1. Responsabilité pénale
2. Responsabilité personnelle
3. Responsabilité civile

Comme indiqué précédemment, Eirick Prairat aborde la première notion d'ordre **politique** car elle permet de rappeler la primauté de la loi ou l'ensemble des règles explicitées que se donne une collectivité pour bien vivre ensemble. Les éducateurs du foyer quant à eux ont suivi une formation avec Philippe Beck, qui a choisi de baptiser chacune d'entre elles sous un nom distinct, utilisant le terme de « **sanction éducative pénale** », qui vise donc également à suspendre les pleins droits de l'individu jusqu'à ce qu'il ait compris la valeur de la règle transgressée. Il s'agit donc d'une sanction directement liée à la règle transgressée ainsi que les effets sur l'environnement. Dans ce cas de figure, l'éducateur n'intervient pas directement dans la sanction mais fera plutôt appel au juge, membre du réseau.

La visée **éthique** rejoindrait en quelque sorte à ce que Philippe Beck a appelé la « **sanction éducative personnelle** » car elle vise à faire prendre conscience au jeune de ses besoins et d'apprendre à y répondre sans nuire à autrui et donc de manière socialement acceptable. L'éducateur dans ce cas favorisera un travail introspectif chez le jeune avec des entretiens individuels qui ciblent les besoins actuels du jeune par exemple.

La finalité **sociale** de la sanction, quant à elle, est de corriger une trajectoire déviante pour réorienter un comportement, explique Eirick Prairat (2002). En tendant ainsi à « *réinscrire le coupable dans le jeu social de la réciprocité* », la sanction vise à reconstruire le lien social blessé et, par là même, à redonner à la victime (si victime il y a) la place pleine et entière qui était la sienne avant la transgression.

En d'autres mots, elle rejoint la « **sanction éducative civile** » énoncée par Philippe Beck (2013), qui a pour but de réparer symboliquement ou matériellement autant que possible le dommage causé. Parfois il s'agit donc de reprendre en collectif, afin d'apaiser le parti lésé et l'individu acteur de l'acte transgressif.

Le rôle de l'éducateur est de guider l'individu en l'encourageant à s'exprimer et réaliser un rétablissement de la situation par ses propres moyens. Ce modèle est une ressource pour les éducateurs car il permet de traiter les faits transgressifs de manière cohérente et ciblée. Pour qu'une sanction soit juste au double sens du mot (justice, justesse) il faut qu'elle soit donnée doublement dans le lien :

1. Lien affectif : entre l'adulte sanctionnant et l'auteur de la transgression, un lien basé sur le respect, la connivence et l'empathie. Il faut bien évidemment différencier et distinguer la personne de l'acte répréhensible qu'elle a commis.
2. Lien logique : entre transgression et sanction visant à nous rapprocher le plus possible des conséquences naturelles d'un acte ; plus ce lien est clair, plus il sera au jeune de comprendre les sanctions.

7.4.4 Au cœur de la pratique de la sanction éducative

Les éducateurs soulignent que la sanction est reconnue comme étant un acte éducatif à part entière. Toutefois, cette pratique requiert davantage de créativité et d'innovation que le modèle punitif. Il est souvent évoqué entre professionnels d'aborder les problématiques rapidement, sans être laxiste ni tomber dans une trop grande rigueur. L'application de cette approche par les éducateurs peut donc s'apparenter à un exercice d'équilibriste entre ces deux risques.

« Ce qui est dur pour un éducateur actuellement c'est d'être un peu imaginatif, trouver des réponses un peu inattendues et trouver un lien avec l'acte qu'on essaie de sanctionner ; s'il ne vient pas à table, alors il faudra que la sanction ait quelques choses à voir avec la table, plutôt qu'une privation de natel, par exemple.

Sinon ce n'a pas de sens pour le jeune (sens pour l'adulte parce qu'il exerce son autorité). » (Educateur 4)

Il est essentiel de communiquer son désaccord au jeune face à l'acte transgressif, ceci dans le but de le stopper. Par la suite, il faut nommer l'interdit puis, déterminer une sanction qui est en adéquation avec l'acte commis, gardant à l'esprit les 3 responsabilités présentées dans le chapitre précédent consacré aux transgressions.

« Y a plusieurs endroits au foyer de Salvan qui ont été mis en place en fonction du degré de la sanction qui est posée. C'est une espèce d'outil, disons si un jeune qui va démolir sa chambre parce qu'il a reçu une mauvaise nouvelle, dans ce cas je ne pense pas forcément que son juge doit être au courant en revanche d'avoir un entretien individuel et de réparer les dommages causés avec lui ça peut suffire. Après s'il a lésé, volé un autre membre du groupe là ça devient collectif et on gère ça en collectif » (Educatrice 1)

Eirick Prairat (2011) précise que la sanction est une suite logique, qu'elle découle nécessairement de l'acte et qu'elle a comme mission l'évaluation de ce même acte. Tout comme le relèvent les différents auteurs, les professionnels perçoivent que la sanction est envisageable et applicable comme réponse à des actes positifs (encourager) comme négatifs (réparer).

Dans la pratique de la sanction éducative, il existe aussi **l'acte de réparation** qui se discute lors d'entretiens individuels et qui représente une forte valeur éducative. Elle vise également à prendre en compte la ou les victimes dès lors où l'auteur de l'acte n'est pas le seul impacté.

Pour le jeune, cette réparation lui permet de comprendre la valeur des choses ou l'impact de son acte sur autrui. Contrairement à l'exclusion qui apparaît comme une simple mesure de sûreté, la réparation est tournée vers la resocialisation du sujet « coupable ». Réparer, c'est remettre en état, refaire, raccommoder ou également compenser.

7.4.5 Conclusion de l'hypothèse 4

Il est évident que toute règle démunie d'un sens clair n'aura guère d'impact sur le jeune. Il semble donc primordial que les professionnels se penchent tout d'abord sur le sens à donner à une règle, la décomposant afin de confirmer à quelle valeur elle s'associe pour ensuite pouvoir la défendre auprès des jeunes. De plus, les personnes interrogées différencient bien les règles non-négociables, qui protègent des valeurs et besoins partagés de tous comme manger, dormir, l'intimité, des limites négociables veillant aux besoins individuels.

Au sein de l'institution de Salvan, la règle a donc pour fonction d'assurer et protéger le groupe tout en étant un moyen d'intégrer et d'impliquer le jeune dans la négociation des règles de vie qu'il souhaite s'approprier.

L'une des professionnelles a évoqué pendant l'entretien le terme « d'injonction à penser », un outil qui pousse le jeune à penser par lui-même sans lui apporter des réponses toutes faites. Ces échanges, lorsqu'ils sont informels, sont d'autant plus riches car ils sont spontanés et peu contraignants. Cette méthode peut également être utilisée lors d'entretiens individuels avec un jeune afin de le conduire à trouver lui-même des solutions ou réponses adaptées à sa situation.

En termes de transgression, « les 3 finalités » se sont avérées comme étant un réel outil pédagogique utilisé par les professionnels de Salvan. Ce modèle constitue une ressource non seulement pour les éducateurs, car il permet de traiter les faits transgressifs de manière cohérente et ciblée, mais également pour les jeunes afin qu'ils puissent réfléchir aux diverses conséquences que peuvent avoir leurs actes. Tous les points sont importants : que ce soit d'un point de vue social (afin de protéger la vie en groupe), politique (afin d'être en accord avec les lois pour vivre en société) ou psychologique (afin d'amener la personne à se respecter et respecter autrui).

On a pu aussi constater que plus le lien entre l'acte transgressif et la conséquence est clair et naturel, plus la compréhension des sanctions est facilitée. Toutefois, l'établissement de sanctions requiert une capacité de la part de l'équipe éducative de se montrer créatif et patient. L'acte de réparation est également utilisé comme un moyen éducatif afin d'assurer la resocialisation du sujet « coupable ». Avec ces outils, les professionnels paraissent plus à même de répondre aux besoins et aux problématiques des jeunes aujourd'hui, en faisant aussi preuve de congruence, de flexibilité et d'une capacité d'ajustement face à une diversité de problèmes et circonstances.

7.5 Hypothèse 5

Dans l'organisation quotidienne de l'équipe éducative, la réflexion, l'échange ainsi que l'accompagnement individuel sont des points primordiaux pour parvenir à établir une collaboration cohérente avec ce changement éducatif.

- L'objectif vise à identifier les divers ajustements / difficultés/ outils qui ont eu lieu pour la collaboration à la suite du changement.
- Comprendre ce que représente une prise en charge individualisée au sein d'une équipe

7.5.1 Collaboration entre professionnels

Au niveau de la collaboration, les professionnels relèvent à l'unanimité que leurs relations sont très bonnes. Une éducatrice exprime son ressenti :

« Je pense que y a moins d'enjeux de réussite et on ose se le dire quand on s'est planté beaucoup plus alors qu'avant on devait parler de résultat et on jugeait plus sur ce qu'on arrivait à faire ou non. Je me souviens d'un conflit entre deux étages et c'était dû à des écarts entre ce qui était considéré comme laxisme ou rigidité. Maintenant on est plus solidaire entre étages et plus de tolérance envers les situations que nos collègues peuvent vivre.

C'était plus difficile quand y avait encore les représentants des anciens modèles, plus de mobbing ou de conflits et ensuite ceux-là sont partis et y a des nouveaux qui sont arrivés et qui avait à l'esprit ce nouveau « modèle ». (Éducatrice 3)

Le fait d'adhérer à cette nouvelle pédagogie et surtout de partager les mêmes valeurs sur les plans personnel et professionnel rend la collaboration beaucoup plus fluide et naturelle. Chacun peut parfois avoir un avis différent mais tant que le climat reste bienveillant cela apporte une complémentarité dans la prise en charge. *« Mon besoin c'était de me sentir bien entouré en termes d'équipe et j'ai toujours pu dire et partager comment je vois les choses. » (Éducateur 4)*

La tolérance et la confiance sont apparues comme étant deux aptitudes importantes à développer entre collègues :

Ce qu'il y a de plus difficile c'est de pouvoir accepter la décision qui a été prise par l'autre éducateur et de pouvoir en discuter, comprendre. Cela demande de la confiance en nos collègue et de se dire qu'il a fait du mieux possible selon le contexte et ça implique du non-jugement. (Éducatrice 3)

Au foyer, les éducateurs partagent des références car cela permet à chacun de s'investir dans les démarches pour faire avancer le projet d'un jeune. Le rôle de référent est souvent lié au suivi administratif, mais ce dernier n'implique pas obligatoirement la création d'un lien fort entre référé et référent. Fort de cette approche, les jeunes sont d'autant plus libres de s'associer aux différents professionnels selon leurs affinités et besoins. De ce fait, tous les membres de l'équipe éducative peuvent agir et devenir un point de repère pour le jeune sans que tout repose sur une même personne.

Le partage de valeurs est hyper riche et de travailler en référence partagée auprès des jeunes c'est top. Parce que mes collègues sont autant là que moi et que si je ne suis pas là ce n'est pas que sur moi que tout repose. Je suis autant à même de travailler sur les jeunes de mes collègues, mais ça implique davantage de communication et ça demande de garder des moments en équipe pour se soutenir et se rappeler que notre job n'est pas toujours simple. (Éducatrice 1)

7.5.2 Ressources concrètes pour les professionnels

Formations institutionnelles et individuelles :

Dans ce foyer, la direction semble très ouverte et encourage tout intérêt visant à élargir les compétences et champs d'actions des professionnels. D'ailleurs, c'est par le biais d'une formation avec Philippe Beck que le personnel a pu s'orienter vers ce nouveau concept éducatif.

Quand j'ai dû me réajuster j'avais comme ressources surtout mes lectures sur la pédagogie coopérative et la formation à l'interne sur la sanction éducative : Philippe Beck. Le fait d'être tous en même temps face au changement c'est soutenant donc je ne me suis pas sentie seule. (Enseignante)

Le fait que tout le monde se soit engagé dans cette démarche a créé une solidarité et un but commun entre les éducateurs afin de permettre une prise en charge homogène des jeunes.

Familles :

C'est une réelle évolution car la famille n'est plus perçue comme dysfonctionnelle ou inférieure au corps éducatif, bien au contraire elle fait partie intégrante du réseau et des ressources sur lesquelles le professionnel peut s'appuyer.

Le changement de paradigme c'est aussi d'arrêter de penser que le parent est « mauvais » mais plutôt de lui donner toute son importance et on travaille main dans la main avec eux. C'est une aide supplémentaire pour les projets individualisées, la sanction éducative, le travail au quotidien. Ça c'est nouveau aussi et d'autant plus riche. (Educatrice 3)

L'approche systémique est nécessaire pour comprendre et intégrer la situation d'un jeune. L'objectif est également par ce biais de recréer si possible ou préserver un lien entre l'environnement familial et le jeune car à l'avenir c'est la famille qui prendra le relais.

Colloques, supervisions en groupe ou individuelle :

Ces espaces de réflexion ou d'analyse de situation réservés aux professionnels sont réguliers et nécessaires car ils permettent la réunion de tous dans un climat favorable pour communiquer, échanger, se remettre en question sur des situations concrètes du quotidien.

« Je dirai que le fait de reprendre les situations au cas par cas quand il fallait dans du concret c'est surtout ça dont j'avais besoin, de dialogue dans une situation précise, d'échange, idées pour trouver la bonne sanction éducative pour faire évoluer le jeune et ne pas répéter les mêmes schémas. » (Enseignante)

À la suite du changement de paradigme, les éducateurs ont eu davantage de réunions d'équipe avec des individus externes qui leur permettent de réfléchir sur leur façon de réagir, leur vision des choses et sur certaines situations précises où une vision globale, voire indépendante, est nécessaire.

Il y a un répondant pédagogique par groupe éducatif et ils peuvent également être sollicités lors de situations plus urgentes directement sur le terrain.

« L'équipe c'est hyper important, tu ne fais rien sans eux, sans tes collègues. Tu ne te remets pas en question, moi mes collègues je m'entends suffisamment bien et je suis suffisamment Safe dans mon travail pour accepter les critiques ou me dire je suis à côté de mes pompes comment je peux faire... » (Educatrice 1)

7.5.3 Prise en charge individualisée

« C'est positif. Ça implique qu'on prend le jeune où il en est, comme ils sont tous différents c'est nécessaire. Ce qui est parfois plus difficile c'est qu'on est en collectif et qu'ils ont tendance à se comparer et être sensible à l'injustice ou à la différence que nous on voit dans leur évolution qui peut être mal perçue. On est pour l'individualisation dans les projets mais ça crée aussi un décalage entre chacun et c'est nécessaire de valoriser nos exigences et ça demande de travailler avec chacun là-dessus en individuel pour le collectif. C'est plus de temps et de réflexion, de moyens comme la supervision en équipe, pédo-psy etc. pour travailler tout ça. » (Educatrice 3)

La prise en charge individuelle est reconnue comme totalement appropriée et contemporaine car chaque jeune est unique par sa problématique, son trauma ou encore sa personnalité. Toutefois, la prise en charge peut être plus complexe quand il s'agit d'intégrer des projets individuels au sein d'un collectif.

« Par exemple, l'heure du coucher pour un jeune : ils questionnent beaucoup et se **comparent**. Ça dépend de la maturité aussi des jeunes Y a des règles de vie qui demande bcp de justifications, dialogue quand elles sont individualisées. On doit s'améliorer à ce niveau et les jeunes forcément résiste et c'est à nous de les amener à l'intégrer. On est sur un bon chemin je pense mais il ne faut pas tout individualiser non plus. Il y a des limites par le nombre d'individus. » (Educateur 4)

7.5.4 Conclusion de l'hypothèse 5

Les équipes éducatives doivent perpétuellement s'adapter et faire face aux sollicitations de l'environnement des personnes qu'elles accompagnent. Le Larousse définit le changement comme une action, le fait de changer, de modifier quelque chose, le passage d'un état à un autre. Autrement dit, les changements sont des modifications, des transformations, des bouleversements de l'ordre établi, tout ce qui rompt les habitudes. L'étape du changement permet de se remettre en question par rapport à une situation actuelle et de tenter de nouvelles choses pour le futur. Il y a cependant des résistances face aux changements car ils ne sont pas innés et requièrent un investissement personnel. Les témoignages que j'ai pu recueillir m'ont confirmé que l'adaptation dans le cas de ce changement de paradigme éducatif a été pour la plupart progressive et soutenue par des formations en amont afin de permettre une bonne compréhension de chacun.

C'est grâce aux outils énumérés ci-dessus dans le chapitre accordé aux « ressources pour les professionnels » que ce processus c'est installé. Le partage de valeurs, la tolérance, la confiance sont revenus plusieurs fois comme étant des facilitateurs dans l'élaboration de cette nouvelle approche en termes de collaboration. C'est une vision systémique, et donc interdisciplinaire, qui permet d'opérer de façon la plus complémentaire possible même si chacun garde son propre champ de compétences auprès des jeunes accompagnés.

L'individualisation en termes de prise en charge éducative est au cœur du changement, l'un ne va pas sans l'autre. Certes, cela demande davantage de dialogue, d'explications, de temps auprès des jeunes mais l'évolution est incomparable ; en agissant de façon identique avec chaque jeune c'est ignorer leur individualité. Il est donc nécessaire selon les professionnels de continuer dans cette avancée pour pouvoir répondre à chacune des problématiques rencontrées de façon la plus adéquate possible. L'objectif reste celui de permettre au jeune de prendre à son rythme, ses propres responsabilités, face à son projet de vie conforme à ses ambitions et motivations.

8. Réponse à la question de recherche

Ayant analysé et replacé dans un contexte théorique les informations émanant de mes entretiens, j'ai pu ainsi répondre à la question de recherche posée.

Comment la posture professionnelle est-elle ajustée face à un changement de paradigme éducatif ?

1. Dans son rapport à soi

Grâce à ce travail, j'ai pu déduire que le professionnel se doit, dans un processus de changement comme celui-ci, d'adopter une posture de remise en question constante afin de ne pas omettre la nécessité de s'adapter selon la personne à qui il fait face. La mutation des jeunes est également un facteur à prendre en compte afin que ce changement s'inscrive dans un esprit évolutif et inclusif et qui soit en phase avec les exigences de la société actuelle. Le fait de rejoindre et d'adhérer aux valeurs institutionnelles facilite le processus d'adhésion.

2. Dans son rapport au jeune

Avec les éléments obtenus durant ma recherche, je peux affirmer que la relation entre le professionnel et le jeune est indispensable pour créer un climat favorable et bénéfique. Sans l'établissement d'un lien, la collaboration est vouée à l'échec car elle sera subie et perçue comme une contrainte. Dans sa posture le professionnel se doit de trouver un équilibre entre l'affectif et le normatif avec le jeune. Pour travailler ensemble, une forme de partenariat permet au jeune d'avoir un impact, une part de pouvoir sur ce qu'il entreprend dès lors ou il le décide. La posture professionnelle semble donc s'apparenter à un guide, authentique, transparent et congruent qui conduit le jeune à croire en ses ressources et donne du crédit à ses capacités.

Le lâcher-prise est un outil qui permet, sans entrer dans un certain laxisme, la focalisation sur l'état d'urgence et de garder à l'esprit que le résultat est rarement perceptible à court terme. Il faut s'armer de patience, faire preuve de tolérance et amener l'individu à évoluer en valorisant les expériences positives.

3. Dans sa collaboration

La solidarité, l'esprit de complémentarité, la tolérance, le respect ainsi que la confiance sont les ingrédients ressortis comme étant indispensable pour faire face de façon harmonieuse à ce changement. Cela implique d'adopter une posture « d'apprenant » en acceptant de se former pour un nouveau défi qui peut effrayer de prime abord. C'est aussi accepter de se tromper et risquer de retomber dans l'ancien modèle. Le fait de revoir le concept éducatif quant à la sanction, sous forme de relations horizontales, permet également une plus grande marge de manœuvre tant pour les jeunes accompagnés que pour les professionnels. En termes de prise en charge, l'individualisation requiert une bonne communication et une collaboration régulière entre les membres d'un réseau. Elle requiert davantage de temps en équipe afin d'échanger et de partager ses compétences.

9. Partie conclusive

9.1 Bilan du processus de mon travail de recherche

Ce travail, bien qu'ayant été compliqué dans son ébauche initiale, s'est avéré riche en leçons de théorie et de vie, notamment par rapport à la façon d'envisager mon avenir professionnel. L'importance de la sanction éducative, qui m'avait tant interpellé lors de mon premier stage, a été clarifié au travers de mes recherches et de mes entretiens. Elle prend une place essentielle dans l'évolution de ma pensée eu égard à ma propre pratique et aux valeurs qui sont les miennes ; celles que j'ai envie de transmettre à ceux que je pourrais accompagner à l'avenir.

La compréhension du cadre théorique de ce changement de paradigme par rapport à la sanction, ainsi que celle détaillée par ceux interrogés lors de mes entretiens, ont permis de mettre en avant les divers enjeux, ajustements et représentations des professionnels d'aujourd'hui. Ce travail m'a aussi apporté l'opportunité d'étendre mes perspectives futures et de créer un début de réseau local, tout en développant ma capacité à rester impartiale en adoptant une posture méthodique et pas exclusivement d'éducatrice sociale. Il m'a permis d'étoffer ma boîte à outils en m'apportant des ressources supplémentaires pour ma pratique future.

« La compétence ne réside pas dans les ressources (connaissances, capacités...) à mobiliser, mais dans la mobilisation de ces ressources. » (Guy Le Boterf, 1995)

L'importance du lien, d'oser la proximité avec les jeunes plutôt que de systématiquement parler de distance professionnelle, me paraît prioritaire dans le contexte institutionnel aujourd'hui. Cette approche qui demande une remise en question constante du sens donné aux actes éducatifs me paraît également pertinente pour se rapprocher au mieux d'une posture congruente, actuelle et authentique. J'ai souhaité développer l'idée de privilégier la compréhension du sens donné aux actes dans mon analyse car elle s'est avérée centrale à cette pédagogie éducative. Finalement, j'ai pu mesurer l'importance d'adopter une posture réflexive en tant que professionnel tout au long de ce processus.

SAVOIRS THEORIQUES : « Dans ceux-ci, il classe des concepts, des schémas assimilateurs, des connaissances disciplinaires, des connaissances organisationnelles, des savoirs sur des produits ou sur des groupes sociaux. Ces savoirs ne cherchent pas à indiquer ce qu'il faut faire, mais ils peuvent servir d'éclairage dans de multiples actions ou circonstances. » (Guy Le Boterf, 1995)

9.2 Pistes d'interventions

Alignement des institutions :

Etant donné ce que j'ai pu découvrir, il me semble que davantage d'homogénéité interinstitutionnelle serait favorable, notamment parce que beaucoup de jeunes passent par de multiples institutions ce qui implique chaque fois un fonctionnement différent, parfois même contradictoire. Le fait de créer davantage de « forums » ou « espaces de rencontres » entre les institutions permettrait un échange, une complémentarité et une vision d'avenir sur les différentes pratiques. Cette piste pourrait tendre à une collaboration plus étendue vers un même but. Clarifier et créer un vocabulaire commun comme pour « la sanction éducative », pourrait également servir de repère et d'outil pour faciliter la compréhension de chacun et réduire certains champs d'interprétation.

Sensibiliser les « futurs » professionnels aux problématiques actuelles (ex : mutation des jeunes, individualisation) :

Dès lors que nous faisons face à un changement de la société, ainsi que celui des institutions, il serait juste de considérer des exemples plus concrets par rapport à la mise en pratique des concepts théoriques énoncés pendant les cours. Le fait de sensibiliser davantage les « futurs » éducateurs aux problématiques actuelles rencontrées dans notre société amènerait l'apprenant à être plus à même d'y répondre avec des outils tangibles.

Cela pourrait se réaliser au travers de divers modules, supervisions ou séances de rencontre avec des professionnels pendant le cursus de formation. En prenant l'exemple de la mutation, il est évident que dans l'ignorance il est plus difficile d'agir adéquatement face à cette problématique actuelle et cela peut avoir un effet contre-productif dans la prise en charge.

Actuellement nous abordons la prise en charge éducative sous l'angle de « l'individualisation » ce qui nécessite de plus amples explications et des cas pratiques pour mieux comprendre ce changement de paradigme. La création d'ateliers de mise en pratique en classe pourrait prendre tout son sens pour permettre aux apprenants de s'essayer dans un contexte favorable à l'apprentissage, avant d'accéder au stage pratique.

Espaces d'échanges entre professionnels et jeunes :

Pour être dans la continuité d'une vision horizontale de la relation bipartite, le fait d'accroître ces moments de partage peuvent être très enrichissant. Cela est d'autant plus vrai que les jeunes semblent faire preuve de bonnes capacités réflexives et d'un niveau de créativité lorsqu'il existe un environnement favorable à l'échange et à la remise en question. Cela amène une motivation supplémentaire car en étant consultés, ils deviennent des acteurs décisifs dans leur vie. C'est une manière de rejoindre le concept abordé tout au long de ma formation qui vise à accompagner les individus vers « l'auto-détermination », leur pouvoir d'agir.

9.3 Limites de ce modèle éducatif

L'écart entre ce qui est attendu dans un contexte théorique et la réalité du terrain s'explique en partie par le manque de temps. Ceci représente une limite concrète de ce nouveau modèle éducatif car l'urgence demeure souvent présente et prioritaire sur le reste. Cela demande davantage de gestion en amont pour ne pas associer le fait de prioriser à une forme de laxisme. Ce modèle demande également de faire davantage confiance aux compétences de chacun et faire preuve d'inventivité dans la pratique car on ne peut pas toujours être préparé en avance. Les situations sont gérées et traitées individuellement en fonction du contexte, du jeune et de ses besoins, ce qui est incontestablement bénéfique. Cependant, cela peut amener le professionnel à devoir toujours être plus créatif quand il donne un sens à l'action éducative, notamment la recherche d'une sanction éducative, sans retomber dans le punitif. L'individualisation, sans remettre en question ces bienfaits, requiert une organisation conséquente et une communication continue entre professionnels. Cela peut être perçu également comme limitant car le temps est restreint. De plus les jeunes peuvent avoir tendance à se comparer encore beaucoup entre eux avec ce fonctionnement-ci, ce qui implique également beaucoup de justifications et d'explications annexes.

9.4 Conclusion

Mon travail de Bachelor touchant à sa fin, je relèverai d'un point de vue personnel, le fait que, tout comme dans l'application d'une sanction éducative, il a été très important pour moi de trouver un sens dans mon travail et de faire le lien pratique entre mes recherches théoriques et les expériences évoquées par les travailleurs sociaux. Par ce processus, j'ai appris à réaliser un travail de recherche et de ce fait à élaborer une synthèse de toutes les données recueillies, ce qui n'était pas toujours chose simple. La mise en place de l'organisation de mon travail a aussi été révélateur d'un besoin de bien considérer le temps disponible pour mener à bien ces recherches dans mon quotidien. L'analyse et la réflexion m'ont permis de comprendre que l'intérêt pour un sujet contribue considérablement à l'entrain adopté au cours d'un projet. Cela me servira sans doute de leçon à l'avenir et m'encouragera à travailler avec une allure plus rigoureuse dès le départ.

Je tiens pour conclure à souligner que ce travail n'est pas une réponse ou bonne manière de faire mais à saisir davantage comme une mise en lumière sur des professionnels offrant une ouverture/évolution sur la question d'un modèle éducatif distinct de nos coutumes. Il peut je l'espère apporter un soutien, des pistes d'actions ou simplement des questionnements pour d'autres professionnels. Ces dernières lignes marquent également la fin de ma formation, avec une boîte à outils bien garnie à ce jour me permettant d'expérimenter un nouvel horizon, celui d' « éducatrice sociale ».

Merci de votre intérêt et de votre lecture.

10. Bibliographie

- ASBL, G. c. (s.d.). *Réseau uniform: choisir une sanction éducative*. Consulté sur <http://www.guides.be/sites/default/files/ReSeAu-UniFor-Choisir-sanction-pedagogique.pdf>
- Barreyre, B. J.-Y. (2006). *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*. Bayard.
- Beck, P. (2013). *Eduquer sans punition: La sanction éducative en pratique*. Jouvence.
- Capul, M. & Lemay, M. (1996). *L'éducation spécialisée au quotidien*. ERES.
- Coenen, R. (2006) *Éduquer sans punir. Une anthropologie de l'adolescence à risques*. ERES
- Comina, O. (2008). *Mémoire de fin d'étude HES : Quand des adolescents résidant en institution s'expriment sur leur manière de vivre leur relation au groupe*. Consulté sur <http://doc.rero.ch/record/10729>
- Gayet, D. (2006) *L'éducation et les pairs*, in *Traité des sciences et des pratiques de l'éducation*, Beillerot Jacky, Mosconi Nicole (dir.), Dunod
- Gordon, T. (2013). *Eduquer sans punir : apprendre l'autodiscipline aux enfants*. Marabout.
- Guéry, A. (2003). *Institution histoire d'une notion et de ses utilisations dans l'histoire avant les institutionnalismes*. Cahiers d'économie politique.
- Jeammet, P. e. (2005). La sanction en éducation : le respect des frontières. . (C. n. familiales, Éd.) *Informations sociales*(127).
- Klein, M. (1980). *Développement de la psychanalyse*. PUF.
- Klein, M (1978). *Envie et gratitude*. Gallimard.
- Korff-Sausse, S. (2007) *L'enfant roi, l'enfant dans l'adulte et l'infantile*, Le Journal des psychologues, vol. 249, no. 6.
- Le Boterf, G. (1995) *De la compétence, essai sur un attracteur étrange*. Editions d'organisations.
- Nanchen, M. (2002). *Ce qui fait grandir l'enfant. Affectif et normatif : les deux axes de l'éducation*. Edition Saint-Augustin.
- Natanson, M. (1998). *Des adolescents se disent. Voyage au pays des adolescents ordinaires*. Boeck & Belin.
- Norbert, E. (1991). *La société des individus*. Fayard.
- Potel Baranes, C. (2007). *Intérêts et risques des médiations corporelles pour les adolescents*. <http://www.eao.chups.jussieu.fr/polysPSM/psychomot/mediations3/index.html>
- Prairat, E. (2002). *Sanction et socialisation. Idées, résultats et problèmes*. PUF.
- Prairat, E. (2012). L'autorité éducative au risque de la modernité. *Recherche & formation*.

- Reymond-Rivier, B. (1997). *Le développement social de l'enfant et de l'adolescent* (éd. 13ème). Mardaga.
- Robbes, B. (2011). *Conférence CRDP : Pratiquer la sanction éducative*. Récupéré sur Education & Devenir: http://www.educationetdevenir.fr/IMG/pdf/Robbes_-_conference_CRDP_Marseille_-_23_11_11-2.pdf
- Robert, P. (2010). *Le petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Le Robert.
- Sagan, Y.-L. (2012). *Travail de mémoire professionnel : Les perceptions des règles et des sanctions en milieu scolaire par les élèves au CYP2*. Consulté sur https://doc.rero.ch/record/233107/files/md_bp_p18436_2012.pdf
- Tremblay, R., & Royer, E. (1992). *L'identification des élèves qui présentent des troubles du comportement et l'évaluation de leurs besoins. Ecole et comportement*. Consulté sur <https://files.eric.ed.gov/fulltext/ED356590.pdf>

10.2 Annexe 1 : Consentement

Formulaire de consentement

Les professionnels interviewés :

Ce formulaire de consentement concerne les entretiens effectués par Agathe Fuchs dans le cadre de son Travail de Bachelor.

« J'atteste donner mon accord afin que l'étudiante puisse utiliser mes propos dans la rédaction de son Travail de Bachelor. »

Signature :

L'étudiante

J'atteste que les enregistrements des entretiens ainsi que les retranscriptions seront uniquement utilisés pour la rédaction de mon Travail de Bachelor à la HES-So en Travail Social.

Je garantis l'anonymat des professionnels lors de la retranscription et m'engage à détruire les enregistrements dès que l'écriture de mon Travail de Bachelor sera achevée.

Signature :

10.3 Annexe 2 : Grille d'entretien

Nom et prénom : Age :

Parcours professionnel :

Présentation de mon travail et de l'éducateur

1. Valeurs, identité professionnelle, remise en question

Rapport à soi

Hypothèses	Objectifs	Questions principales	Questions de relances	Indicateurs
<p>1. Le chemin que doit faire l'éducateur est plus conséquent si la sanction punitive demeure chez lui le seul vecteur pour se faire respecter, synonyme d'une approche liée au modèle vertical (punitif).</p>	<p>Saisir quelle est sa représentation de la sanction chez le professionnel</p>	<p><i>Comment définiriez-vous le terme de « sanction éducative » ?</i></p> <p><i>Faites-vous une distinction entre une sanction dite : punitive ou éducative ? Si oui, laquelle ?</i></p>	<p>Dans quel modèle vous sentez-vous le plus à l'aise ? (Punitif / éducatif)</p> <p>...Pourquoi ?</p> <p>Fréquemment ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Respect ○ Sanction ○ Valeurs éducatives

	<p>Connaître la position du professionnel et son évolution dans ce processus de changement éducatif.</p>	<p><i>Dans quelles circonstances faites-vous appel à cette dernière ?</i></p> <p><i>Quels sont les indicateurs mesurables qui déterminent l'utilité / la pertinence de la sanction éducative ?</i></p>	<p>Y'a-t-il un besoin de vous sentir respecté lorsque vous poser une sanction ?</p> <p>Quelles sont les valeurs éducatives derrière celle-ci ? (<i>Protection / exclusion / pouvoir etc</i>)</p> <p>Relation / cadre ?</p>	
<p>Commentaires / Remarques :</p>				
<p>2. Le professionnel se remet davantage en question car il est partagé entre ses valeurs, son identité professionnelle versus le conformisme du nouveau paradigme éducatif.</p>	<p>Identifier les étapes, les difficultés et les ressources rencontrées par le professionnel dans ce nouvel archétype.</p>	<p><i>Avez-vous le sentiment d'avoir du beaucoup vous remettre en question pour adhérer à ce nouveau modèle ?</i></p>	<p>Comment y avez-vous fait face ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Remise en question / déstabilisation ○ Identité professionnelle / positionnement

	<p>Connaître son positionnement</p>	<p><i>Décrivez-moi une situation de conflit de valeur que vous avez vécu (depuis le changement) ...</i></p> <p><i>Comment définiriez-vous votre accompagnement en tant que posture professionnelle spécifique avant/ après changement avec les jeunes ?</i></p> <p><i>Quel est votre positionnement personnel face à la pratique de sanction éducative ?</i></p>	<p>Qu'avez-vous mis en place</p> <p>(Normative, affective ?)</p> <p>Points positifs / points négatifs (entre verticalité et horizontalité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conformisme
--	-------------------------------------	--	--	---

		<p><i>Qu’avez-vous d’un point de vue individuel mis en place afin de gérer cette mutation (en gardant une certaine crédibilité auprès des jeunes) ?</i></p>	<p>Quelles ont été vos difficultés ?</p> <p>L’attitude des jeunes envers vous était-elle différente ?</p> <p>Si c’est le cas, comment la gérez- vous ?</p> <p>Conformisme ou affirmation personnelle (éthique) prime ?</p>	
--	--	---	--	--

2. Relation éducative, posture, sanction éducative				
Rapport au jeune				
Hypothèses	Objectifs	Questions Principales	Questions de relance	Indicateurs
<p>3. Dans son rapport au jeune, le professionnel doit ajuster sa posture pour atteindre le « lâcher prise » et créer un pont vers une responsabilité citoyenne.</p>	<p>Prendre connaissance des changements en lien direct avec le rapport entre jeunes – professionnels</p> <p>Comprendre et créer des hypothèses sur des attitudes que le professionnel doit adopter pour amener le jeune vers l’objectif visé : responsabilité civile</p>	<p><i>Quels outils ont été mis en place pour et par les professionnels ?</i></p>	<p>Parlez-moi de situations rencontrées dans le quotidien</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapport / relation au jeune ○ Posture professionnelle (ajustements) ○ Outils (lâcher-prise)
		<p><i>Quelle posture adoptiez-vous avant / après ce changement de paradigme éducatif ?</i></p>	<p>Comment avez-vous appréhendé cette mutation</p>	
		<p><i>Lors de situations conflictuelles avec un jeune, comment agissez-vous ?</i></p>	<p>Quels éléments à prendre en compte ?</p>	
		<p><i>Le « lâcher prise » est-il un outil concret dans la relation éducative selon vous ?</i></p>	<p>Constatez-vous des effets positifs au niveau relationnel en adoptant une telle attitude ?</p>	

<p>4. Les valeurs et sens des règles doivent être exprimées explicitement par le professionnel pour permettre au jeune de les comprendre dans leur intégralité et en accepter leur bien-fondé.</p>	<p>Vérifier une certaine congruence du professionnel entre sa communication et son action envers le jeune</p>	<p><i>Lorsque vous posez un acte éducatif, comment procédez-vous ?</i></p> <p><i>Qu'est-ce qui vous paraît essentiel afin d'amener le jeune à se responsabiliser ?</i></p> <p><i>Vérifiez-vous que vos demandes / règles soient comprises par les jeunes ?</i></p>	<p>Avez-vous le sentiment d'opérer avec du sens ?</p> <p>Impact différent</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sens donné / congruence ○ Communication ○ Objectif : Responsabilisation
<p>Commentaires / Remarques :</p>				

3. Collaboration				
Rapport au sein de l'équipe				
Hypothèses	Objectifs	Questions principales	Questions de relances	Indicateurs
<p>5. Dans l'organisation quotidienne de l'équipe éducative, la réflexion, l'échange ainsi que l'individualisation en termes d'accompagnement sont des points primordiaux pour parvenir à établir une collaboration cohérente avec ce changement éducatif</p>	<p>Identifier les divers changements/ ajustements qui ont eu lieu au niveau de la collaboration</p> <p>Prendre connaissance des difficultés et/ ou appréhensions qui ont émergé au sein de l'équipe éducative suite à ce changement</p> <p>Avoir une idée plus précise de ce que représente une prise en charge « individualisée » au sein de l'équipe.</p>	<p><i>Comment définiriez-vous la collaboration entre professionnels dans ce foyer ?</i></p> <p><i>Expliquez-moi les étapes principales (en équipe) face au changement de paradigme éducatif</i></p> <p><i>Quels ont été vos besoins pour que la collaboration aille dans un sens commun face à ce changement ?</i></p> <p><i>Comment définiriez-vous l'individualisation en termes de prise en charge ?</i></p>	<p>Qu'avez-vous mis en place ?</p> <p>Comment vous sentiez-vous lorsque l'annonce de ce changement a été faite ?</p> <p>Limites ?</p> <p>Qu'est-ce que cela implique dans le quotidien ?</p> <p>Quelle est la différence entre protocole collectif et individualisation pour vous en termes de prise en charge ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ajustements ○ Besoins ○ Difficultés / Appréhensions ○ Collaboration ○ Accompagnement individualisé

		<i>Limites / difficultés avec ce nouveau paradigme éducatif ?</i>		
	Comprendre et créer des hypothèses sur des stratégies à adopter pour ajuster la collaboration	<i>Avez-vous davantage d'espaces d'échanges et de réflexion en équipe à la suite de ce changement ?</i>	Sur qui pouvez-vous vous appuyer ?	
		<i>Lors de conflits au sein de l'équipe, qu'est-ce qui est mis en place pour les désamorcer ?</i>	Pensez-vous tout de même vous considérer comme « homogène » en termes d'équipe éducative ? (Sens commun / cohésion)	
Avez-vous des remarques ou choses à ajouter ?				